



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-006-2017-03

PUBLIÉ LE 3 MARS 2017

Sommaire

Centre hospitalier Sainte-Anne

IDF-2017-02-27-037 - Délégation de signature à la direction des Ressources Humaines
GPSPV (4 pages) Page 3

IDF-2017-02-27-036 - DELEGATION – DIRECTION COMMUNE DIRECTION DES
RESSOURCES HUMAINES DU CENTRE HOSPITALIER SAINTE-ANNE (3 pages) Page 8

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi

IDF-2017-02-28-009 - Décision n° 2017-028 du 28 février 2017 portant délégation de
signature de la directrice régionale de la Direccte Ile de France (2 pages) Page 12

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

IDF-2017-03-03-002 - Arrêté donnant subdélégation de signature de Madame Anne
BOSSY, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de
la forêt d'Ile-de-France en matière Administrative (2 pages) Page 15

IDF-2017-03-03-003 - Arrêté portant subdélégation de signature de Madame Anne
BOSSY, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de
la forêt d'Ile-de-France en matière d'Ordonnancement Secondaire (4 pages) Page 18

IDF-2017-03-03-004 - Décision portant subdélégation de signature de Madame Anne
BOSSY, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de
la forêt d'Ile-de-France pour l'exercice des missions des services de l'Établissement
FranceAgriMer (3 pages) Page 23

Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement

IDF-2017-03-03-005 - Décision subdélégation 2017-265 en matière administrative (14
pages) Page 27

IDF-2017-03-03-007 - DRIEA 2017-266 ordonnancement secondaire (34 pages) Page 42

Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement

IDF-2017-02-27-034 - Subdélégation région Administrative mars 2017 (3 pages) Page 77

IDF-2017-02-27-035 - Subdélégation région Ordonnancement mars 2017 (3 pages) Page 81

Centre hospitalier Sainte-Anne

IDF-2017-02-27-037

Délégation de signature à la direction des Ressources
Humaines GPSPV

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU DIRECTEUR

Décision enregistrée sous le n°

2017-004

Objet : *délégation de signature à la Direction des ressources humaines*

Le Directeur du Centre Hospitalier Sainte-Anne, de l'établissement Public de Santé Maison Blanche et du Groupe Public de Santé Perray-Vaucluse,

Vu le code de la santé publique dans ses parties relatives au fonctionnement des hôpitaux publics,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35, et R.6143-38,

Vu la convention de la Direction Commune du 29 octobre 2013 entre le Centre hospitalier Sainte-Anne, l'Etablissement Public de Santé Maison Blanche et le Groupe Public de Santé Perray-Vaucluse,

Vu l'arrêté nommant Jean-Luc CHASSANIOL directeur du Centre hospitalier Sainte-Anne, de l'Etablissement Publics de Santé Maison Blanche et du Groupe Public de Santé Perray-Vaucluse, à compter du 06 janvier 2014,

Vu l'arrêté nommant Luce LEGENDRE en qualité de Directrice adjointe au Centre hospitalier Sainte Anne, à l'Etablissement public de santé Maison-Blanche au Groupe Public de Santé Perray-Vaucluse en date du 29 juillet 2014 ;

Vu l'arrêté nommant Elsa BOUBERT en qualité de Directrice adjointe au centre hospitalier Sainte-Anne, à l'établissement public de santé Maison Blanche et au Groupe Public de Santé Perray-Vaucluse en date du 23 janvier 2017 ;

Vu l'organisation interne de l'établissement ;

DECIDE

Article 1 :

Délégation de signature permanente est donnée à Madame Elsa BOUBERT, Directrice des ressources humaines, à l'effet de signer :

- tous actes, décisions et documents relevant des matières mentionnées à l'annexe 1.

Article 2 :

Délégation de signature permanente est donnée à Madame Elsa BOUBERT, Directrice des ressources humaines, à l'effet de signer :

- tous actes, décisions et documents relevant de la gestion courante des questions liées aux ressources humaines de l'établissement mentionnés à l'annexe 2.

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Elsa BOUBERT, la délégation de signature donnée à l'article 2 est exercée par Madame Tenemba DIAKITE, Responsable du personnel non-médical.

Article 4 :

La présente décision sera notifiée aux intéressés, communiquée au conseil de surveillance du Groupe Public de Santé Perray-Vaucluse, transmise au comptable de l'établissement et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Essonne.

Fait à Paris, le 27 février 2017

Jean-Luc CHASSANIOL

Directeur du Centre Hospitalier Sainte-Anne, de
l'Etablissement Public de Santé Maison Blanche et du
Groupe Public de Santé Perray-Vaucluse

Luce LEGENDRE

Directrice adjointe du Centre Hospitalier Sainte-
Anne, de l'Etablissement Public de Santé Maison
Blanche et Directrice de site du Groupe Public de
Santé Perray-Vaucluse

Annexe 1

Pièces et documents pouvant être signés uniquement par le Chef du pôle ressources humaines :

- renouvellement des contrats d'engagement ;
- contrats de mise à disposition des personnels intérimaires ;
- contrats de remplacement des congés annuels ;
- décisions individuelles constitutives de recrutements de personnels non médicaux sur des postes non permanents ;
- engagement de la paie ;
- pièces relatives au contrôle et à la vérification de la paye ;
- ordres de reversement et avances ;
- courriers et rapports relatifs à une procédure disciplinaire, à une rupture de contrat de travail, à un licenciement ;
- notes d'information relatives aux actions de formation et aux concours ;
- conventions de formation ;
- tableaux d'avancement, de grades et d'échelons soumis à la CAPL ;
- attestations de salaires pour le paiement des indemnités journalières des personnels non médicaux et les courriers d'envoi ;
- tableaux de services mensuels des personnels non médicaux.

Annexe 2

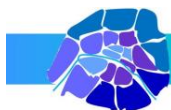
Gestion courante des questions liées aux ressources humaines de l'établissement :

- engagement de la paie ;
- pièces relatives au contrôle et à la vérification de la paye ;
- ordres de reversement et avances ;
- bordereaux d'envoi ;
- ampliations de décisions, d'avenants et de contrats des personnels non médicaux ;
- courriers d'envoi de notification d'avancement, d'échelon, des personnels non médicaux ;
- courriers de réponse aux demandes d'emploi ;
- déclaration d'accident de travail ou de trajet des personnels non médicaux ;
- lettre de rappel pour la régularisation de la situation administrative ;
- certificats de présence ;
- demande de validation de services de la CNRACL ;
- demande d'immatriculation à la sécurité sociale ;
- lettres de congés exceptionnels et autorisations d'absence diverses (y compris pour les activités syndicales) ;
- certificats de plus de 1200 heures (URSAFF), de non paiement de SFT, de présence d'emploi des personnels non médicaux ;
- lettre d'avis d'opposition sur salaire ;
- convocation des agents à une expertise médicale ;
- courriers au médecin agréé pour diligenter une expertise.
- Décisions, actes, notes de service relative à l'exercice du droit de grève (dont les assignations du personnel)

Centre hospitalier Sainte-Anne

IDF-2017-02-27-036

DELEGATION – DIRECTION COMMUNE
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU
CENTRE HOSPITALIER SAINTE-ANNE



Délégation n°2017-003

DELEGATION – DIRECTION COMMUNE DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU CENTRE HOSPITALIER SAINTE-ANNE

Le Directeur de la Direction commune,

- Vu le code de la santé publique dans ses parties relatives au fonctionnement des hôpitaux publics,
- Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35, et R.6143-38,
- Vu la convention de la Direction Commune du 29 octobre 2013 entre le Centre hospitalier Sainte-Anne, l'Etablissement Public de Santé Maison Blanche et le Groupe Public de Santé Perray-Vaucluse,
- Vu l'arrêté nommant Jean-Luc CHASSANIOL directeur du Centre hospitalier Sainte-Anne, de l'Etablissement Publics de Santé Maison Blanche et du Groupe Public de Santé Perray-Vaucluse, à compter du 06 janvier 2014,
- Considérant la décision de nomination de Madame Marie-Cécile MOCELLIN au Centre hospitalier Sainte-Anne, à l'Etablissement Public de Santé Maison Blanche et au Groupe Public de Santé Perray-Vaucluse en date du 20 janvier 2014 modifiant la décision du 13 décembre 2013
- Considérant la décision de nomination de Madame Elsa BOUBERT au Centre hospitalier Sainte-Anne, à l'Etablissement Public de Santé Maison Blanche et au Groupe Public de Santé Perray-Vaucluse en date du 23 janvier 2017

D E C I D E

Article 1

Une délégation permanente est donnée à Madame Marie-Cécile MOCELLIN, Directrice adjointe chargée des Ressources Humaines, à l'effet de signer au nom du directeur :

- tous actes, décisions, conventions, correspondances, notes de service, pièces et documents concernant la gestion du personnel non médical du Centre Hospitalier Sainte-Anne dans la limite des attributions de la Direction des Ressources Humaines, notamment en matière de recrutement, de concours et examens, de cessation de fonctions, de positions statutaires, de gestion des carrières, d'action disciplinaire, de missions, de paie, rémunérations, indemnités et avantages en nature, d'affectation, d'organisation du travail, de temps de travail, de gestion de l'absentéisme, d'exercice du droit de grève (dont les assignations du personnel)

- et des droits syndicaux, de couverture sociale (dont la couverture chômage des anciens personnels de l'établissement), d'œuvres sociales, de contentieux,
- tous actes, décisions, conventions, correspondances, notes de service concernant la gestion des étudiants, stagiaires, allocataires d'études du Centre Hospitalier Sainte-Anne dans la limite des attributions de la Direction des Ressources Humaines,
- toutes adhésions et déclarations auprès des organismes sociaux, des caisses de retraite et de tous organismes statutaires ainsi que toutes attestations, correspondances à leur attention,
- toutes correspondances, actes et documents administratifs en vue d'assurer fonctionnement et continuité de la Direction des Ressources Humaines du Centre Hospitalier Sainte-Anne,
- tout document en lien avec la constitution, le fonctionnement et la gestion des instances du Centre Hospitalier Sainte-Anne, notamment les commissions administratives paritaires et le comité technique d'établissement.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Cécile MOCELLIN, une délégation est donnée à Madame Elsa BOUBERT, Directrice des ressources humaines adjointe, à l'effet de signer au nom du Directeur, dans les mêmes limites d'attribution que la délégation de signature accordée à Madame Marie-Cécile MOCELLIN.

Article 3.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Cécile MOCELLIN et de Madame Elsa BOUBERT, une délégation est donnée à Madame Delphine ALBOUY et à Madame Laurence LEGALLOIS NOVIANT, Attachés d'administration hospitalière à la Direction des Ressources Humaines du Centre Hospitalier Sainte-Anne, à l'effet de signer au nom du directeur, dans les mêmes limites d'attribution que la délégation de signature accordée à Madame Marie-Cécile MOCELLIN.

Article 4

Une délégation permanente est donnée à Madame Maylis BOXBERGER, à Madame Catherine CHAUVEAU, à Madame Gisèle LE LOUARN, à Madame Julie ROCKLIN et à Madame Marie-Sophie ROZE, Adjoints des cadres hospitaliers à la Direction des Ressources Humaines, à l'effet de signer au nom du directeur, les documents concernant le personnel non médical du Centre Hospitalier Sainte-Anne suivants :

- les courriers de convocation aux visites médicales (mise en stage),
- les attestations (certificats de travail, attestations transports),
- les réponses négatives aux demandes d'emploi,
- toutes correspondances relatives à l'organisation et à la gestion administrative des concours,
- les états des services, certificats de présence et attestations de salaire et de travail,
- les lettres de rappel d'envoi de certificat médical final,
- les courriers de transmission des dossiers au comité médical et à la commission de réforme,
- les dossiers de validation de service,
- Les courriers relatifs aux retraites à destination des agents et des organismes de retraite,
- les courriers relatifs aux comptes épargne-temps,
- les demandes d'attestation mensuelle d'actualisation,
- les ordres de missions et/ou toutes correspondances liées aux ordres de mission sans frais,
- les attestations destinées à Pôle Emploi.

Article 5.

Une délégation permanente est donnée à Madame Laure FERY, Assistante sociale et à Madame Héloïse PAPIN, Conseillère en économie sociale et familiale, à l'effet de signer au nom du Directeur et pour la commission d'attribution des aides exceptionnelles :

- les décisions d'attribution d'aides exceptionnelles au personnel du Centre Hospitalier Sainte-Anne, transmises à la Trésorerie.

Article 6

La présente délégation prend effet au 1er octobre 2015 et remplace la délégation en date du 18 décembre 2013 (délégation particulière à la Direction des Ressources Humaines).

Article 7

La présente délégation sera notifiée pour information à Monsieur le Président du Conseil de surveillance, Monsieur le Délégué départemental de Paris, Monsieur le Président de la commission médicale d'établissement, Madame la Trésorière Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

Article 7

La présente délégation fera l'objet d'un affichage et d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile de France, Préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 27 février 2017,

Jean-Luc CHASSANIOL
Directeur de la Direction Commune

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de
la consommation, du travail et de l'emploi

IDF-2017-02-28-009

Décision n° 2017-028 du 28 février 2017 portant
délégation de signature de la directrice régionale de la
Direccte Ile de France

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL, ET DE L'EMPLOI D'ILE DE FRANCE

**Décision n°2017-028 du 28 février 2017 portant délégation de signature
de la directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi**

**La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
d'Ile de France,**

Vu le code du travail, le code rural, et le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales
des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Vu l'arrêté interministériel du 29 août 2016 nommant madame Corinne CHERUBINI directrice régionale des
entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à compter du 5
septembre 2016,

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée aux agents des unités départementales ci-dessous désignés, à effet d'instruire, au nom de la
directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de
France, la procédure contradictoire en matière de sanctions administratives prévue au premier alinéa de l'article L
8115-5 du code du travail et de signer les actes afférents à cette procédure :

Unité départementale de Paris :

- Monsieur François CHAUMETTE
- Madame Michèle DELAS
- Monsieur Jean-Paul MICHEL
- Madame Christiane CHAMBAULT

Unité départementale de Seine et Marne :

- Monsieur Bruno ESCALERE
- Monsieur Stéphane ROUXEL

Unité départementale des Yvelines :

- Monsieur Pascal MARCOUX
- Monsieur Emmanuel SOARES
- Madame Florence VILBOUX

Unité départementale de l'Essonne :

- Madame Brigitte MARCHIONI
- Monsieur Didier CAROFF

Unité départementale des Hauts de Seine :

- Madame Chantal BRILLET
- Monsieur Jérôme SAJOT

Unité départementale de Seine Saint Denis :

- Monsieur Eric BERTAZZON
- Monsieur Ali KEBAL
- Madame Nadège BILLEBEAU

Unité départementale du Val de Marne :

- Monsieur Eric JANY
- Madame Larissa DARRACQ

Unité départementale du Val d'Oise :

- Monsieur Vincent LEFEBVRE
- Monsieur Sébastien GOGNALONS
- Madame Pascale BOUETTE

Article 2

Délégation est donnée aux agents de l'unité régionale ci-dessous désignés, à effet d'instruire, au nom de la directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France, la procédure contradictoire en matière de sanctions administratives prévue au premier alinéa de l'article L 8115-5 du code du travail et de signer les actes afférents à cette procédure :

- Madame Yasmina TAIEB
- Madame Catherine LAPEYRE
- Monsieur Nicolas BESSOT
- Madame Tassadit TERAHA
- Madame Nelly CHAUVIN
- Monsieur Nicolas BOUVET

Article 3

Les sanctions administratives pour lesquelles les agents désignés à l'article 1^{er} ont délégation aux fins d'instruire la procédure contradictoire et de signer les actes y afférents sont celles fixées par :

- L'article L 719-10 du code rural
- L'article L 124-17 du code de l'éducation
- L'article L 4752-1 du code du travail
- L'article L 4752-2 du code du travail
- L'article L 4753-1 du code du travail
- L'article L 4754-1 du code du travail
- L'article L 8115-1 du code du travail
- L'article L 8291-1 du code du travail

Les sanctions administratives pour lesquelles les agents désignés à l'article 2 ont délégation aux fins d'instruire la procédure contradictoire et de signer les actes y afférents sont celles fixées par les articles L 1264-1, L 1264-2 et L 1263-6 du code du travail.

Article 4

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France et les délégataires désignés ci-dessus sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Aubervilliers, le 28 février 2017
La directrice régionale,



Corinne CHERUBINI

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

IDF-2017-03-03-002

Arrêté donnant subdélégation de signature de Madame
Anne BOSSY, directrice régionale et interdépartementale
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
d'Ile-de-France en matière Administrative



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE DE FRANCE

Direction régionale et interdépartementale
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

ARRÊTÉ

**donnant subdélégation de signature de Madame Anne BOSSY
directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt d'Île-de-France en matière administrative**

La directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Vu le décret n° 2010- 687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,

Vu l'arrêté ministériel du 4 juillet 2016 nommant Madame Anne BOSSY, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région d'Île-de-France à compter du 1^{er} août 2016,

Vu l'arrêté préfectoral IDF n°2017-02-27-011 du 27 février 2017 portant délégation de signature à Madame Anne BOSSY, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative.

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté préfectoral du 27 février 2017 susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne BOSSY, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, subdélégation de signature est donnée à :

- Monsieur Bertrand MANTEROLA, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint,
- Monsieur Thierry CHILLAUD, inspecteur général de la santé publique vétérinaire, directeur régional et interdépartemental adjoint,

à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions, toutes décisions, à l'exception des arrêtés réglementaires généraux et des actes figurant à l'article 3 de l'arrêté préfectoral IDF n°2017-02-27-011 du 27 février 2017.

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée aux agents suivants de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, dans les matières et pour les actes relevant de leur domaine d'activité :

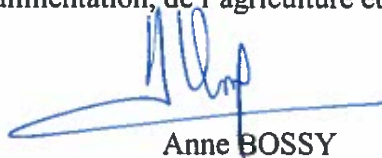
- Monsieur Sébastien FAUGERE, attaché d'administration principal, pour ce qui concerne le secrétariat général. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à Monsieur Eric DIEUPART-RUEL, attaché d'administration, secrétaire général adjoint,
- Monsieur Yves GUY, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, chef de service, pour ce qui concerne le service régional de l'économie agricole. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à Monsieur Antoine MENET, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, adjoint au chef de service,
- Monsieur Pierre-Emmanuel SAVATTE, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, chef de service, pour ce qui concerne le service régional de la forêt, du bois, de la biomasse et des territoires. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à Madame Elvira MELIN, ingénieur des travaux publics de l'État, adjointe au chef de service,
- Monsieur Gérôme PIGNARD, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, chef du service régional de l'information statistique et économique. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à Madame Christine CHEVEAU, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, adjointe au chef de service.
- Madame Naïda DRIF, directrice d'établissement de 1^{ère} classe, chef du service régional de la formation et du développement, en ce qui concerne le contrôle de légalité des actes des établissements d'enseignement agricole. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à Madame Dominique DANCE, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, adjointe à la chef de service.
- Madame Nathalie PIHIER, inspectrice en chef de la santé publique vétérinaire, chef de service, pour ce qui concerne le service régional de l'alimentation. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à Monsieur Yamine AFFEJEE, inspecteur de la santé publique vétérinaire, adjoint au chef de service.

Article 3 : L'arrêté n° IDF 2016-11-28-022 du 28 novembre 2016 est abrogé.

Article 4 : La directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et les personnes mentionnées aux articles 1 et 2 sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Cachan, le **- 3 MARS 2017**

La directrice régionale et interdépartementale
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt



Anne BOSSY

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

IDF-2017-03-03-003

Arrêté portant subdélégation de signature de Madame
Anne BOSSY, directrice régionale et interdépartementale
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
d'Île-de-France en matière d'Ordonnancement Secondaire



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

**Direction régionale et interdépartementale
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt**

ARRÊTÉ

**portant subdélégation de signature de Madame Anne BOSSY,
directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt d'Île-de-France en matière d'ordonnancement secondaire**

La directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,

Vu l'arrêté ministériel du 4 juillet 2016 nommant Madame Anne BOSSY, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Île-de-France, à compter du 1^{er} août 2016,

Vu l'arrêté préfectoral n°IDF-2017-02-27-012 du 27 février 2017 portant délégation de signature à Madame Anne BOSSY, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté préfectoral du 27 février 2017 susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne BOSSY, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, la subdélégation de signature est donnée à :

- Monsieur Bertrand MANTEROLA, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint ;
- Monsieur Thierry CHILLAUD, inspecteur général de la santé publique vétérinaire, directeur régional et interdépartemental adjoint ;
- Monsieur Sébastien FAUGERE, attaché d'administration principal, secrétaire général ;
- Monsieur Eric DIEUPART-RUEL, attaché d'administration, secrétaire général adjoint ;

- Madame Catherine PERICAUD, secrétaire administrative au secrétariat général ;

à l'effet de signer, dans les limites de leurs attributions, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État dans le cadre des programmes suivants :

- **Enseignement supérieur et recherche agricoles (n° 142)**
 - **Enseignement technique agricole (n° 143),**
 - **Economie et développement durable de l'agriculture et de la forêt (n° 149),**
 - **Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation (n° 206),**
 - **Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture (n° 215),**
 - **Moyens mutualisés des administrations déconcentrées (n° 333)**
- "fonctionnement courant des directions départementales interministérielles " (action 1).**

ainsi que, dans la limite de leurs attributions et dans la limite des plafonds de dépenses qui auront été notifiés par le préfet de région, toutes pièces pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'État dans le cadre des programmes suivants :

- **Moyens mutualisés des administrations déconcentrées (n°333),**
Loyers et charges immobilières des administrations déconcentrées " (action 2)
- **"Opérations immobilières déconcentrées " (n° 724)**

Article 2 : Les agents habilités au sein des services à constater le service fait et vérifier la conformité avec les pièces justificatives font l'objet d'une annexe au présent arrêté.

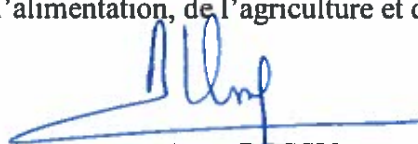
Article 3 : L'arrêté n° IDF-2017-01-27-003 du 27 janvier 2017 est abrogé.

Article 4 : Une ampliation de cet arrêté sera adressée au préfet de la région d'Île-de-France – direction des services administratifs du secrétariat général aux affaires régionales.

Article 5 : La directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et les personnes mentionnées aux articles 1 et 2 sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Cachan, le - 3 MARS 2017

La directrice régionale et interdépartementale
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt



Anne BOSSY

ANNEXE

Liste des agents du secrétariat général habilités à valider les opérations comptables dans les outils Chorus

Sébastien FAUGERE, secrétaire général,
Eric DIEUPART-RUEL, adjoint au secrétaire général,
Catherine PERICAUD, responsable de la comptabilité,
Muriel JAMET, agent du pôle comptabilité.

Liste des agents habilités à constater le service fait et vérifier la conformité avec les pièces justificatives

DRIAAF site de Cachan

Secrétariat général (SG)

Régis LEMONNIER, responsable de la mission des systèmes d'information
Aurélie MAZZOLENI, responsable CEPEC
Eric DIEUPART-RUEL, adjoint au secrétaire général

Service régional de la formation et du développement (SRFD)

Naïda DRIF, chef du service
Dominique DANCE, adjointe au chef du service

Service régional de la forêt et du bois, de la biomasse et des territoires (SERFOBT)

Pierre-Emmanuel SAVATTE, chef du service
Elvira MELIN, adjointe au chef du service

Service régional d'informations statistiques et économiques (SRISE)

Gérôme PIGNARD, chef du service
Christine CHEVEAU, adjointe au chef de service

Service régional de l'économie agricole (SREA)

Yves GUY, chef du service
Antoine MENET, adjoint au chef de service

Service régional de l'alimentation (SRAL)

Nathalie PIHIER, chef de service
Yamine AFFEJEE, adjoint au chef de service

Mission d'appui aux personnels et aux structures (MAPS)

Bernard GUEGUEN, inspecteur général chargé de l'appui aux personnes et aux structures
Yves ROYER, inspecteur général chargé de l'appui aux personnes et aux structures
Maclou VIOT, inspecteur général chargé de l'appui aux personnes et aux structures

Inspecteurs santé et sécurité au travail (ISS)

Pierre CLAVEL, inspecteur santé et sécurité au travail

Patricia LALLEMENT, inspecteur santé et sécurité au travail

Assistant de service social (ASS)

Sabrina SAIDJ, assistante sociale

DRIAAF site de Roissy

SRAL/SIVEP

Thierry BADIN DE MONTJOYE, chef du poste frontalier

Julien GOZARD, adjoint au chef de poste, responsable PEC

DRIAAF site de Rungis

Service régional de l'alimentation (SRAL)

Ludovic DUBOIS, chef de pôle

Zineb HADJOU-LEPINOIS, adjointe au chef de pôle

RNM/SRISE

Franck LEMAITRE, adjoint au chef de pôle

BNEVP

Karine GUILLAUME, directrice

Jean-Blaise DAVAINÉ, adjoint de la directrice

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

IDF-2017-03-03-004

Décision portant subdélégation de signature de Madame
Anne BOSSY, directrice régionale et interdépartementale
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
d'Île-de-France pour l'exercice des missions des services de
l'Établissement FranceAgriMer



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

DÉCISION

Portant subdélégation de signature de la directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France pour l'exercice des missions des services de l'Établissement FranceAgriMer

La directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France

- Vu** l'ordonnance n° 2009-325 du 29 mars 2009 relative à la création de l'agence de services et de paiement et de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer,
- Vu** le décret n°84-1191 du 28 décembre 1984 modifié relatif à l'organisation des services extérieurs du ministère en charge de l'agriculture,
- Vu** le décret n° 2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'agence de service et de paiement, à l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,
- Vu** le livre VI du code rural et de la pêche maritime, titre II, chapitre 1^{er}, et notamment les articles D.621-27 et R.621-28,
- Vu** l'arrêté ministériel du 4 juillet 2016 nommant Madame Anne BOSSY ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région d'Île-de-France, à compter du 1^{er} août 2016,
- Vu** la convention en date du 8 décembre 2009 entre le directeur général de FranceAgriMer et le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,
- Vu** la décision du 2 avril 2009 du directeur général de FranceAgriMer modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,
- Vu** la décision N° FranceAgriMer/ST/2017/01 du 20 février 2017 portant délégation de signature du directeur général de FranceAgriMer à Monsieur Michel DELPUECH, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, en qualité de représentant territorial de FranceAgriMer, et d'ordonnateur délégué en résultant,
- Vu** la décision préfectorale n° IDF-2017-02-27-010 du 27 février 2017 du représentant territorial de FranceAgriMer, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à Madame Anne BOSSY, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France pour l'exercice des missions des services de l'établissement FranceAgriMer.

DECIDE

Article 1^{er} : délégation de signature est donnée à :

Monsieur Bertrand MANTEROLA, directeur régional et interdépartemental adjoint, à l'effet de signer en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne BOSSY, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, les billets de financement pour les collecteurs de céréales au profit des établissements de crédit, prévus en matière de financement avec aval de l'établissement ;

Monsieur Thierry CHILLAUD, directeur régional et interdépartemental adjoint, à l'effet de signer en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bertrand MANTEROLA, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint, les billets de financement pour les collecteurs de céréales au profit des établissements de crédit, prévus en matière de financement avec aval de l'établissement ;

Monsieur Sébastien FAUGERE, secrétaire général, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les décisions, instructions et correspondances nécessaires à l'accomplissement des missions relevant des affaires générales de l'établissement dans la région d'Île-de-France, à l'exception des actes normatifs ou interprétatifs de portée générale ;

Monsieur Gérôme PIGNARD, chef du service régional de l'information statistique et économique, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions, les décisions, instructions et correspondances relatives aux activités du réseau régional RNM et nécessaires à l'accomplissement des missions de l'établissement dans la région d'Île-de-France, à l'exception des actes normatifs ou interprétatifs de portée générale ;

Monsieur Yves GUY, chef du service régional de l'économie agricole, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les décisions, instructions et correspondances nécessaires à l'accomplissement des missions de l'établissement dans la région d'Île-de-France, à l'exception des actes normatifs ou interprétatifs de portée générale et des missions ci-dessus déléguées à Monsieur Sébastien FAUGERE et à Monsieur Gérôme PIGNARD ;

En cas d'empêchement ou d'absence de Monsieur Yves GUY, chef du service régional de l'économie agricole, la subdélégation est donnée à Monsieur Antoine MENET, adjoint au chef de service, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les décisions, instructions et correspondances nécessaires à l'accomplissement des missions de l'établissement dans la région d'Île-de-France, à l'exception des actes normatifs ou interprétatifs de portée générale et des missions ci-dessus déléguées à Monsieur Sébastien FAUGERE et à Monsieur Gérôme PIGNARD ;

Monsieur Philippe MOREAU, chef du pôle économie des filières – FranceAgriMer au sein du service régional de l'économie agricole, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions, les décisions, instructions et correspondances nécessaires à l'accomplissement des missions de l'établissement dans la région d'Île-de-France, à l'exception des actes normatifs ou interprétatifs de portée générale et des missions ci-dessus déléguées à Monsieur Sébastien FAUGERE et à Monsieur Gérôme PIGNARD ;

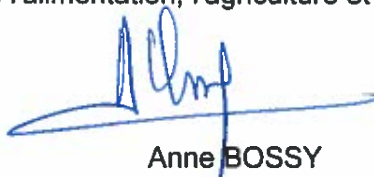
Monsieur Ahmed MASMI, agent du pôle économie des filières – FranceAgriMer au sein du service régional de l'économie agricole, à l'effet de signer, en cas d'empêchement de Monsieur Philippe MOREAU, les billets de financement pour les collecteurs de céréales au profit des établissements de crédit, prévus en matière de financement avec aval de l'établissement.

Article 2 : la décision de subdélégation IDF-2016-08-26-001 du 26 août 2016 est abrogée.

Article 3 : la directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris et aux agents intéressés et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et sur le site internet de FranceAgriMer.

Fait à Cachan, le **- 3 MARS 2017**

La directrice régionale et interdépartementale
de l'alimentation, l'agriculture et de la forêt



Anne BOSSY

Direction régionale et interdépartementale de l'équipement
et de l'aménagement

IDF-2017-03-03-005

Décision subdélégation 2017-265 en matière
administrative



**DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE
L'EQUIPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT D'ÎLE-DE-FRANCE**

Décision DRIEA IF n° 2017-265
portant subdélégation de signature en matière administrative

**Le directeur régional et interdépartemental de l'équipement
et de l'aménagement d'Île-de-France**

- VU** le code de justice administrative
- VU** le code de l'urbanisme,
- VU** le code de la santé publique,
- VU** le code de la construction et de l'habitation,
- VU** le code de l'environnement,
- VU** le code la route,
- VU** le code de voirie routière,
- VU** le code de la sécurité intérieure,
- VU** le code général des collectivités territoriales,
- VU** le code de l'expropriation,
- VU** le code rural et de la pêche maritime,
- VU** le code du domaine de l'État,
- VU** le code général de la propriété des personnes publiques,
- VU** le code du patrimoine,
- VU** le code des transports,
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifié portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État,
- VU la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire,
- VU le décret n° 91-393 du 25 avril 1991 portant dispositions statutaires applicables au corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- VU le décret n° 2006-304 du 16 mars 2006 portant création et organisation des directions interdépartementales des routes,
- VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État,
- VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,
- VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,
- VU le décret n° 2013-1041 du 20 novembre 2013 modifié autorisant le ministre chargé du développement durable à déléguer certains de ses pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents placés sous son autorité,
- VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration,
- VU le décret du 16 février 2017 portant nomination de Monsieur Michel DELPUECH, en qualité de préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris,
- VU l'arrêté interministériel du 26 mai 2006 portant constitution des directions interdépartementales des routes,
- VU l'arrêté ministériel du 20 novembre 2013 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière de gestion d'agents placés sous son autorité,
- VU l'arrêté ministériel du 20 novembre 2013 portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'État et des membres du corps des dessinateurs de l'équipement du ministère chargé du développement durable,
- VU l'arrêté ministériel du 5 mars 2014 portant nomination de Monsieur Gilles LEBLANC, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France,
- VU l'arrêté du préfet du Val-de-Marne n° 014/4917 du 8 avril 2014 modifié portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France,
- VU l'arrêté du préfet de Seine-et-Marne n° 14/PCAD/116 du 1^{er} septembre 2014 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, relative à la gestion du domaine public, à l'exploitation de la route, aux opérations domaniales sur le réseau national structurant et à la procédure d'engagement de l'État pour les marchés d'ingénierie d'appui territorial,

- VU l'arrêté du préfet des Yvelines n° 2015237-0015 du 25 août 2015 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France,
- VU l'arrêté du préfet de l'Oise du 1er janvier 2016 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France relative à la gestion du domaine public, à l'exploitation de la route et aux opérations domaniales sur le réseau structurant,
- VU l'arrêté du préfet du Val-d'Oise n° 16-061 du 2 mai 2016 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, relative à la gestion du domaine public, à l'exploitation de la route, aux opérations domaniales sur le réseau national structurant et à la procédure d'engagement de l'État pour les marchés d'ingénierie d'appui territorial,
- VU l'arrêté du préfet des Hauts-de-Seine arrêté MCI n° 2016-58 du 5 septembre 2016 portant délégation de signature des actes administratifs à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement Île-de-France,
- VU l'arrêté du préfet de la Seine-Saint-Denis n° 16-3183 du 7 octobre 2016 portant délégation de signature des actes administratifs à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France,
- VU l'arrêté préfectoral n° IDF-2016-12-15-021 du 15 décembre 2016 portant organisation de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France,
- VU la décision DRIEA IF n° 2017-1 du 10 janvier 2017 portant organisation des services de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement Île-de-France,
- VU l'arrêté n° IDF-2017-02-27-013 du 27 février 2017 de Monsieur le Préfet de la région Île-de-France-préfet de Paris, portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région d'Île-de-France en matière administrative, notamment son article 3,
- VU l'arrêté n° IDF-2017-02-27-014 du 27 février 2017 de Monsieur le Préfet de la région Île-de-France-préfet de Paris, donnant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire, notamment son article 6,
- VU l'arrêté n° 75-2017-02-28-025 du 28 février 2017 de Monsieur le Préfet de la région Île-de-France-préfet de Paris, donnant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France,

DECIDE :

ARTICLE 1er : Suppléance

Délégation est accordée à Monsieur Igor KISSELEFF, ingénieur en chef des ponts, des eaux et forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint, chargé du pilotage des services, pour signer, en cas d'absence prolongée de Monsieur Gilles LEBLANC, les arrêtés, décisions et pièces relevant des attributions de la direction.

ARTICLE 2 : Cabinet de la direction

Subdélégation de signature est accordée à Nadia BELLIL, conseillère d'administration du développement et de l'aménagement durables, directrice de cabinet de la direction, pour le fonctionnement du cabinet, et, dans la limite de leurs attributions respectives, à Stéphanie CARVALHEIRO, personnel non titulaire de catégorie A, directrice du service communication, ainsi qu'à Robin LEROY, attaché principal d'administration de l'État, chargé de la mission communication placé auprès de la direction des routes d'Île-de-France.

Subdélégation de signature est accordée à Didier BELLIER-GANIERE, administrateur civil hors classe, directeur de projets, pour les affaires relatives à la candidature de Paris aux jeux olympiques et paralympiques de 2024, ainsi qu'à Jan NIEBUDEK, architecte-urbaniste de l'État en chef, directeur de projet « exposition universelle 2025 ».

Subdélégation de signature est également accordée à Sylvain XIE, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de la mission sécurité défense.

ARTICLE 3 : Direction des routes d'Île-de-France (DIRIF)

Subdélégation de signature est accordée à Monsieur Éric TANAYS, ingénieur en chef des ponts, des eaux et forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint, directeur des routes d'Île-de-France, et, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- Mme Sophie MANGIANTE, ingénieure en chef des travaux publics de l'État, directrice-adjointe des routes Ile-de-France,
- M. Christophe GAMET, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, responsable du service d'ingénieries pour la modernisation, l'entretien et l'exploitation du réseau, adjoint au directeur des routes Île-de-France ;
- M. Jérôme WEYD, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, responsable du service d'exploitation et d'entretien du réseau de la direction des routes Île-de-France ;
- Mme Nathalie DEGRYSE, ingénieure en chef des travaux publics de l'État, adjointe au responsable du service d'exploitation et d'entretien du réseau de la direction des routes Île-de-France ;
- M. Jean-Luc MICONI, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, responsable de la mission qualité de la direction des routes Île-de-France ;
- M. Philippe POIRIER, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable de la mission d'animation des politiques d'aménagement du réseau routier national.

Subdélégation de signature est également accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

Service de la modernisation du réseau

- M. Laurent ROBERT, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, responsable du département de modernisation du réseau Sud-ouest, et son adjoint, M. Sylvain GERARD, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- Mme Dominique BERTHON, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, responsable du département de modernisation du réseau Est, et son adjoint, Daniel de MATTEIS, ingénieur en chef des travaux publics de l'État ;

- Mme Sylvie BLANC, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du département de modernisation du réseau Nord-ouest, et son adjoint, Jean-Baptiste MOTTE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- M. Arnaud GUILLÉ, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable du département de modernisation des équipements et des tunnels ;
- Mme Patricia RADJOU, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, responsable du bureau des affaires foncières, et son adjointe, Mme Lila DIOUF, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale ;
- Mme Frédérique PONS, attachée d'administration, responsable du bureau programmation, gestion et ordonnancement.

Service d'ingénieries pour la modernisation, l'entretien et l'exploitation du réseau

- M. Frédéric ROCHER-LACOSTE, ingénieur divisionnaire des travaux public de l'État, responsable du département d'ingénierie équipements et tunnels ;
- M. Pierre PEYRAC, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, responsable du département d'ingénierie ouvrages d'art, et son adjoint, Guillaume DAMIEN, ingénieur des ponts des eaux et des forêts ;
- Mme Pauline CHONÉ, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, responsable du département d'ingénierie Est et son adjoint, Jean-François TARISTAS, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- M. Romain ALLAIN, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable du département d'ingénierie Ouest et son adjointe, Marion ESCARGUEIL-RAYNAUD, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- M. Romain ALLAIN, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable du département d'ingénierie Sud-Est par intérim, et son adjoint, M. Serge CRISCIONE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État.

Service de l'exploitation et de l'entretien du réseau

- M. Claude STREITH, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du département des politiques routières ;
- Mme Pauline METIVIER, ingénieure des ponts des eaux et des forêts, responsable du département exploitation et technologies et ses adjoints, M. Pierre-Baptiste DELPUECH, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts et M. Stéphane RIGOBERT, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- M. Julien THOMAS, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Ouest et son adjoint, M. Vivien ISOARD, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts ;
- M. Romary BOUTOT, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Est et son adjoint, M. Frédéric CAUVIN, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts ;
- Mme Estelle DESARNAUD, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, responsable de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Sud et son adjointe, Mme Sandrine CRISCIONE, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- M. Thibaud DELVIN COURT, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Nord et son adjoint, M. Étienne HUBERT, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts.

Arrondissement de gestion et d'exploitation Ouest

- M. Dominique LE DUFF, technicien supérieur principal du développement durable, adjoint au chef du BGR, responsable du BGR par intérim et du BFA par intérim ;
- M. Benjamin MOTTET, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels Ouest, et ses adjoints, M. Silvère RAYNAUD, ouvrier des parcs et ateliers, et M. Thierry VINDREAU, ouvrier des parcs et ateliers ;
- M. Julien MENOTTI, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité d'exploitation de la route de Boulogne, et son adjointe, Mme Marine BIRAS, technicienne supérieur principal du développement durable ;
- Mme Myriam SAIDI, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable de l'unité d'exploitation de la route de Jouy-en-Josas, et son adjoint, M. Alexandre BONNEAU, technicien supérieur en chef du développement durable ;
- M. Frédéric CARLIER, technicien supérieur principal du développement durable, responsable de l'unité d'exploitation de la route de Nanterre, et son adjointe, Mme Catherine CHAUVET, personnel non titulaire sous règlement intérieur local.

Arrondissement de gestion et d'exploitation Est

- M. Laurent ROBERT, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du poste de contrôle trafic et tunnel Est, et ses adjoints, M. Laurent MOUSSEUX, ouvrier des parcs et ateliers, et M. Jean CALIXTE, ouvrier des parcs et ateliers ;
- M. Fabrice POILVERT, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du bureau de gestion administrative et de la route, et son adjointe, Mme Claudine GALLACCIO, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle ;
- M. Pierre FONTANIER, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité d'exploitation de la route de Champigny-sur-Marne, et son adjointe, Mme Doriane THOREAU, technicienne supérieure en chef du développement durable ;
- M. Jean-Pierre BONDUAEUX, technicien supérieur en chef du développement durable, adjoint au chef de l'unité d'exploitation de la route de Brie-Comte-Robert.

Arrondissement de gestion et d'exploitation Sud

- M. Christian LABILLE, ouvrier des parcs et ateliers, responsable du bureau de gestion administrative et de la route ;
- M. Marc ELOY, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du poste de contrôle trafic et tunnel Sud, et ses adjoints, M. Robert TOUATI et M. Julien PROUST, ouvriers des parcs et ateliers ;
- M. Martial DUMONT, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable de l'unité d'exploitation de la route de Chevilly-Larue ;
- M. Nicolas LE BAIL, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité d'exploitation de la route d'Orsay-Villabé ;
- M. Sylvain MAGRI, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable de l'unité de gestion de la flotte de l'AGER Sud.

Arrondissement de gestion et d'exploitation Nord

- M. Marc-Antoine VILATTE, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du bureau de gestion administrative et de la route, et son adjointe, Mme Marie-George CLAIRY, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de

classe normale ;

- Mme Jocelyne SANDJAKIAN, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, responsable du pôle gestion du domaine public et contentieux ;
- M. HASSAN BELKACEM, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du poste de contrôle trafic et tunnel Nord, et ses adjoints, M. Philippe THULLIER, et M. Michaël LEGAIT, ouvriers des parcs et ateliers ;
- M. Tarik TOUGHRAI, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité d'exploitation de la route de Saint-Denis, et son adjoint, M. Jean-Willem LALLEMAND, technicien supérieur en chef du développement durable ;
- M. Marc-Antoine BARTHE, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité d'exploitation de la route d'Eragny, et Mme Lada BUTKOVIC, technicienne supérieure du développement durable.

Département de l'exploitation et des technologies

- M. Frédéric GRENOT, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité coordination du trafic et information routière, et son adjoint, M. Marc KOENIG, ouvrier des parcs et ateliers ;
- M. Romain REMESY, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité observatoire et ingénierie du trafic, et son adjoint, M. Marc RIVIERE, technicien supérieur en chef du développement durable ;
- M. Grégory MARTIN, ouvrier des parcs et ateliers, responsable de l'unité politique de maintenance et de modernisation, et son adjoint, M. Emmanuel MINGOT, technicien supérieur en chef du développement durable ;
- M. Olivier GUFFLET, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable de l'unité informatique et réseaux centraux, et son adjoint, M. David QUINTANS, ouvrier des parcs et ateliers.

ARTICLE 4 : Défense et sécurité des transports

Subdélégation de signature est accordée à M. Jacques LEGAIGNOUX, ingénieur des ponts, des eaux et forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint, chargé de sécurité défense et responsable du service sécurité des transports.

Subdélégation de signature est également accordée à M. Jean-Philippe LANET, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, adjoint au responsable du service sécurité des transports, ainsi que, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- M. Julien PONTON, ingénieur des ponts, des eaux et forêts, responsable du département de la sécurité des transports collectifs, et son adjointe, Mme Élisabeth POUGET, ingénieure des travaux publics de l'État ;
- M. Didier BEAURAIN, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, responsable du département régulation des transports routiers ;
- M. Moussa BELOUASSAA, attaché principal d'administration de l'État, adjoint au responsable du département régulation des transports routiers, et responsable du bureau coordination et suivi de la gestion ;

- M. David RECOQUILLON, attaché principal d'administration de l'État, adjoint au responsable du département régulation des transports routiers, et responsable du bureau coordination et suivi du contrôle ;
- M. Arnaud DEMAY, attaché principal d'administration de l'État, responsable du département de la sécurité des transports fluviaux, et son adjoint, M. Guillaume GORGES, ingénieur d'agriculture et de l'environnement ;
- Mme Renée CARRIO, attachée principale d'administration de l'État, responsable du département sécurité, éducation et circulation routières et son adjoint, M. Jean-Pierre OLIVE, délégué principal du permis de conduire et de la sécurité routière, responsable du bureau de gestion régionale et interdépartementale de l'éducation routière ;
- M. Cédric LOESCHER, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau sécurité routière ;
- Mme Sadia KHELIFI, ingénieure d'études et de fabrication, responsable du bureau gestion et contrôle n° 1,
- Mme Élodie LE RHUN, attachée d'administration de l'État, responsable du bureau gestion et contrôle n°2.
- M. Jacques LAURENT, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau gestion et contrôle n°3.

ARTICLE 5 : Aménagement et développement durables

Subdélégation de signature est accordée à Madame Isabelle DERVILLE, directrice régionale et interdépartementale adjointe en charge du développement et de l'aménagement durables et, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

M. Daniel MORLON, directeur adjoint, chargé d'organiser les interfaces avec la métropole du Grand Paris ;

Service de la planification, de l'aménagement et du foncier

M. Pierre-Yves APPERT, ingénieur en chef des ponts des eaux et forêts, responsable du service, M. Florent HEBERT, architecte urbaniste de l'État, adjoint au responsable du service, et, pour ce qui concerne les dispenses d'agrément des locaux d'activités, à M. Guillaume CRIEF, ingénieur des ponts, des eaux et forêts, responsable du bureau de l'immobilier d'entreprise ;

Service politique des transports

M. Arnaud CROLAIS, ingénieur des ponts, eaux et forêts, responsable du service, M. Christophe MASCITTI, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du département des transports urbains, M. Florent FACQ, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable du département des transports interrégionaux et du fret et M. Julien GIVORD, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef de projet ;

Service des politiques immobilières et du bâtiment

M. Jean-François LATGER, architecte urbaniste en chef de l'État, responsable du service, M. Vincent PAVARD, architecte urbaniste de l'État, adjoint au responsable du service, Mme Dominique RITZENTHALER, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du département réglementation et contrôle de la construction, et Mme Frédérique REMMY, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du département d'appui à la gestion du parc immobilier de l'Etat.

Service connaissance, études et prospective

M. Nicolas OSOUF, ingénieur en chef des ponts des eaux et forêts, responsable du service connaissance, études et prospective, et son adjoint, M. Mamdouh ABBARA, ingénieur des mines, adjoint au responsable de service.

ARTICLE 6 : Pilotage et fonctionnement des services

Subdélégation de signature est accordée à M. Igor KISSELEFF, ingénieur en chef des ponts, des eaux et forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint en charge du pilotage des services, et, dans la limite de leurs attributions respectives à :

Secrétariat général

- Mme Catherine CLERC, conseillère d'administration du développement et de l'aménagement durables, secrétaire générale, M. Patrick FILY, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, secrétaire général adjoint, et M. Gaspard LELEU, attaché principal d'administration de l'État, secrétaire général délégué auprès de la DiRIF ;
- Mme Martine DORILLEAU, attachée d'administration de l'État, responsable du bureau des ressources humaines du secrétariat général délégué auprès de la DiRIF ;
- Mme Frédérique TOUSSAINT, attachée d'administration de l'État, responsable du bureau des effectifs et des ressources humaines, à l'effet de signer tous les actes et pièces relevant des attributions du bureau des effectifs et des ressources humaines du secrétariat général ;
- Mme Catherine STOVEN, attachée principale d'administration de l'État, responsable du bureau du conseil juridique et du contentieux au secrétariat général, pour signer tout acte, pièce ou mémoire nécessaires à la défense des activités des services devant les juridictions administratives et judiciaires ;
- Mme Catherine STOVEN, attachée principale d'administration de l'État, responsable du bureau du conseil juridique et du contentieux au secrétariat général, Mme Sylvie GAYRARD, personnel non titulaire de catégorie A, responsable du bureau des affaires juridiques au secrétariat général délégué auprès de la DiRIF, et Mme Catherine PERNOIS, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, adjointe à la responsable du Bureau des affaires juridiques du secrétariat général délégué auprès de la DiRIF, pour présenter des observations orales devant les juridictions.

Centre support régional

- Mme Élisabeth BOULEZ, ingénieure en chef des travaux publics de l'État, adjointe à la responsable du centre support régional,
- Mme Fanny DELEMOTTE, attachée principale d'administration de l'État, responsable du département ressources humaines, Mme Sandrine GRANDIN, assistante ingénieure de l'enseignement supérieur, responsable du pôle procédures, Mme Florence TORRES, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, adjointe à la responsable du pôle procédures et M. Stéphane MEINIER, inspecteur administratif, responsable du pôle de gestion ;
- Mme Cécile BRIAND, administratrice civile, responsable du centre de prestations comptables mutualisé (CPCM)
- Mme Nathalie JOURDAN, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable du département informatique.

Direction de la stratégie, du pilotage et de l'animation

- Mme Bénédicte BRINI, attachée principale d'administration de l'État, directrice de la stratégie, du pilotage et de l'animation par intérim jusqu'au 31 mars 2017, et en qualité de directrice de la stratégie, du pilotage et de l'animation à compter du 1^{er} avril 2017.

ARTICLE 7 : Paris

Subdélégation de signature est accordée à M. Raphaël HACQUIN, administrateur civil, directeur régional et interdépartemental adjoint, directeur de l'unité départementale de Paris, et, dans la limite de leurs attributions, à :

- M. Olivier MOURAREAU, architecte urbaniste en chef de l'État, responsable du service aménagement durable et connaissance des territoires ;
- Mme Laurence CACHEUX, attachée d'administration hors classe de l'État, responsable du service patrimoine, paysage et droit des sols ;
- Mme Nathalie CARRIER-SCHRUMPF, attachée principale d'administration de l'État, responsable du service utilité publique et équilibres territoriaux.

ARTICLE 8 : Hauts-de-Seine :

Subdélégation de signature est accordée à M. François DUBOIS, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur régional et interdépartemental adjoint, directeur de l'unité départementale des Hauts-de-Seine, pour les décisions de gestion d'agents visées dans les annexes des arrêtés du 20 novembre 2013 susvisés, ainsi qu'à :

- Mme Amélie COANTIC, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, adjointe au directeur ;

- M. Thomas WELSCH, ingénieur des ponts des eaux et des forêts, responsable du service urbanisme et bâtiments durables, et son adjoint, M. Michaël PREVOST, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- M. Xavier FOUQUART, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du service planification et aménagement durables et son adjointe, Mme Véronique MONSENEGO, architecte urbaniste de l'État ;
- M. Ludovic CADET, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable de la mission d'appui au pilotage local ;
- M. Anthony JEANNE, attaché principal d'administration, responsable du service sécurité, éducation routière ;

ARTICLE 9 : Seine-Saint-Denis :

Subdélégation de signature est accordée à M. Fabrice LEVASSORT, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint, directeur de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis, pour les décisions de gestion d'agents visées dans les annexes des arrêtés du 20 novembre 2013 susvisés, ainsi qu'à :

- Monsieur André COUBLE, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, adjoint au directeur ;
- M. Christian SONJON, conseiller d'administration du développement et de l'aménagement durables, responsable du service circulation, éducation et sécurité routières, et son adjointe, Mme Isabelle MERCIER, attachée d'administration de l'État, adjointe au responsable du service circulation, éducation et sécurité routières ;
- Mme Florence MONFORT, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du service écologie et urbanisme réglementaire, et M. Pierre BAYLE, attaché principal d'administration de l'État, son adjoint ;
- Mme Émilie NAHON, ingénieure en cheffe des ponts, des eaux et des forêts, responsable du service de l'aménagement durable des territoires, et M. Fabien DOISNE, architecte urbaniste de l'État, son adjoint ;
- Mme Magali PROT, attachée principale d'administration de l'État, responsable du bureau des ressources et de la logistique.

ARTICLE 10 : Val-de-Marne :

Subdélégation de signature est accordée à M. Pierre-Julien EYMARD, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint, directeur de l'unité départementale du Val-de-Marne, pour les décisions de gestion d'agents visées dans les annexes des arrêtés du 20 novembre 2013 susvisés, ainsi qu'à :

- M. Patrice MORICEAU, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur-adjoint ;
- M. Sébastien GORLIN, administrateur civil, responsable du service de l'urbanisme et du bâtiment durables et son adjointe Mme Cécile CARDOT, attachée principale d'administration de l'État ;

- M. Noël JOUTEUR, attaché principal de l'administration de l'Etat, responsable du service de la planification et de l'aménagement durable, et son adjointe Mme Pia LE WELLER, architecte urbaniste de l'État ;
- M. Alain MAHUTEAU, délégué principal du permis de conduire et de la sécurité routière, responsable du service éducation et sécurité routière ;
- Mme Catherine LINCA, personnel non titulaire sous règlement intérieur national hors catégorie, responsable du bureau des ressources, de l'immobilier et de la logistique.

ARTICLE 11 :

Sont exclus des subdélégations visées dans les articles 2 à 10 :

- les conventions financières et les conventions d'études passées avec des collectivités locales, les établissements publics, les opérateurs publics et les agences d'urbanisme ;
- les correspondances ou avis formulés à l'attention des directeurs d'administration centrale ;
- les mesures de suspension des fonctions et les décisions d'engagement de la procédure disciplinaire à l'égard des agents ;
- les avis, propositions ou décisions relatifs aux cadres supérieurs de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;
- l'instruction et les actes relevant de la sanction disciplinaire, ainsi que de l'abandon de poste.

Sont exclues des subdélégations visées dans les articles 2 à 10, sauf pour les directeurs-adjoints y compris les directeurs des unités départementales :

- les correspondances avec les maires et les présidents d'établissements publics territoriaux (EPT), de communauté d'agglomération ou de communauté de communes ;
- les conventions relatives aux prestations mutualisées, assurées par une entité de la DRIEA pour le compte d'autres directions de l'État en Île-de-France, y compris en matière immobilière.

ARTICLE 12 :

Il est rappelé qu'en vertu de l'article 4 de l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-02-27-013 sus-visé, la délégation de signature accordée au directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement par le préfet de Région-préfet de Paris, et, par voie de conséquence, la présente subdélégation de signature ne portent pas sur :

- les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics,
- les mémoires en défense, à l'occasion des recours formés devant les juridictions administratives, nés de l'activité de la DRIEA ou de la gestion de certains personnels du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, sauf les procédures d'urgence prévues au livre V du code de justice administrative,
- les avis sur la portée des dispositions générales du schéma directeur de la région d'Île-de-France,
- les correspondances avec les parlementaires, les anciens ministres, les conseillers régionaux et départementaux, les présidents des associations de maires, la maire de Paris et les maires des communes chefs-lieux de département,
- les correspondances entrant dans le cadre de la négociation d'éventuels avenants au contrat de plan État-Région 2015-2020.

ARTICLE 13 : Les subdélégations accordées au titre de la présente décision sont valables en cas d'intérim exercé par un subdélégataire désigné formellement par le directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France.

Article 14 : La directrice du cabinet et chacun des directeurs adjoints cités aux articles 3 à 10 établiront, au moins une fois par an, un compte-rendu de l'exercice des subdélégations de signature exercées.

ARTICLE 15 : La décision DRIEA IF n° 2017-226 du 22 février 2017 portant subdélégation de signature en matière administrative est abrogée.

ARTICLE 16 : Le directeur adjoint en charge du pilotage des services et la secrétaire générale de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Fait à Paris, le **03 MARS 2017**

Le directeur régional et interdépartemental de
l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France



Gilles LEBLANC

Direction régionale et interdépartementale de l'équipement
et de l'aménagement

IDF-2017-03-03-007

DRIEA 2017-266 ordonnancement secondaire

Subdélégation de signature ordonnancement commande publique



DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT D'ILE-DE-FRANCE

**Décision DRIEA Île-de-France n° 2017-266
portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence
d'ordonnateur secondaire et en matière de commande publique**

**Le directeur régional et interdépartemental de l'équipement
et de l'aménagement Île-de-France**

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances,

Vu la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État,

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'arrêté du 3 septembre 2010 portant règlement de comptabilité du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, pour la désignation d'un ordonnateur secondaire délégué,

Vu l'arrêté ministériel du 5 mars 2014 portant nomination de M. Gilles LEBLANC, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement Île-de-France,

Vu l'arrêté du préfet du Val-de-Marne n°014/4917 du 8 avril 2014 modifié portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France,

Vu l'arrêté du préfet de Seine-et-Marne n°14/PCAD/116 en date du 1^{er} septembre 2014 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, relative à la gestion du domaine public, à l'exploitation de la route, aux opérations domaniales sur le réseau national structurant et à la procédure d'engagement de l'État pour les marchés d'ingénierie d'appui territorial,

Vu l'arrêté du préfet des Yvelines n° 2015237-0015 du 25 août 2015 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France,

Vu l'arrêté du préfet de l'Oise du 1^{er} janvier 2016 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, relative à la gestion du domaine public à l'exploitation de la route et aux opérations domaniales sur le réseau structurant,

Vu l'arrêté du préfet du Val d'Oise n°16-061 du 2 mai 2016 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, relative à la gestion du domaine public, à l'exploitation de la route, aux opérations domaniales sur le réseau national structurant et à la procédure d'engagement de l'État pour les marchés d'ingénierie d'appui territorial,

Vu l'arrêté du préfet des Hauts-de-Seine MCI n° 2016-58 du 5 septembre 2016 portant délégation de signature des actes administratifs à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France,

Vu l'arrêté du préfet de la Seine-Saint-Denis n°16-3183 du 7 octobre 2016 portant délégation de signature des actes administratifs à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France,

Vu l'arrêté du préfet de région n° IDF-2016-12-15-021 du 15 décembre 2016 portant organisation de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement Île-de-France,

Vu la décision DRIEA IF n° 2017-1 du 10 janvier 2017 portant organisation des services de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France,

Vu l'arrêté n° IDF-2017-02-27-013 du 27 février 2017 de Monsieur le Préfet de la région Île-de-France-préfet de Paris, portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région d'Île-de-France en matière administrative, notamment son article 3,

Vu l'arrêté n° IDF-2017-02-27-014 du 27 février 2017 de Monsieur le Préfet de la région Île-de-France-préfet de Paris, donnant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire, notamment son article 6,

Vu l'arrêté n° 75-2017-02-28-025 du 28 février 2017 de Monsieur le Préfet de la région Île-de-France-préfet de Paris, donnant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France,

Sur proposition de la secrétaire générale de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France :

DECIDE

ARTICLE 1 – SUPPLEANCE

Une suppléance est accordée à M. Igor KISSELEFF, ingénieur en chef des ponts, eaux et forêts, qui signera, en cas d'absence prolongée de M. Gilles LEBLANC, tous les arrêtés, décisions et pièces relevant des attributions de la Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, notamment dans les domaines et programmes énoncés à l'article 2 de la présente décision.

ARTICLE 2 – DIRECTION

1. Subdélégation de signature est donnée à M. Igor KISSELEFF, à M. Eric TANAYS, à M. Jacques LEGAIGNOUX, à M. Daniel MORLON et à Mme Isabelle DERVILLE, directeurs adjoints, ainsi que dans la limite de ses attributions et compétences à Mme Bénédicte BRINI, directrice de la stratégie, du pilotage et de l'animation par intérim jusqu'au 31 mars 2017, puis directrice de la stratégie, du pilotage et de l'animation à compter du 1^{er} avril 2017, pour :

a - Recevoir les crédits des programmes suivants :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113 – 0113 IFEA),
- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n°135),
- « Infrastructures et services de transport » (n°203),
- « Sécurité et éducation routières » (n°207),
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » (n°217).

b - Répartir ces crédits entre les services responsables d'unités opérationnelles, chargés de leur exécution.

c - Procéder à des ré-allocations en cours d'exercice budgétaire entre les services responsables d'unités opérationnelles.

Les ré-allocations d'un montant supérieur à 20% de leur budget seront soumises au visa préalable du préfet de région d'Île-de-France.

2. Subdélégation de signature est donnée, en matière d'ordonnancement secondaire, à M. Igor KISSELEFF, à M. Éric TANAYS, directeurs adjoints, à M. Jacques LEGAIGNOUX, directeur adjoint, chef du service sécurité des transports, à M. Daniel MORLON, directeur adjoint chargé d'organiser les interfaces avec la métropole du Grand-Paris et à Mme Isabelle DERVILLE, directrice adjointe en charge du développement et de l'aménagement durables :

- à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, pour les programmes sus-visés du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et pour les programmes suivants :

- « Fonction publique » (n° 148),
- « Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables » (n° 190),
- « Sports » (n° 219),
- « Radars » (n° 751),
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333), « fonctionnement courant des directions départementales interministérielles » (action 1),
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723),
- « Opérations immobilières déconcentrées » (n° 724),
- ainsi que le programme des services du Premier ministre « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333) « loyers et charges immobilières des administrations déconcentrées » (action 2).

Pour les programmes n° 723 et 724 et l'action 2 du n° 333, toute dépense supérieure à 400 000 € devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France, en application de l'article 3 de son arrêté de délégation de signature n° IDF-2017-02-27-014 du 27 février 2017,

3. Subdélégation de signature est également donnée à M. Igor KISSELEFF, à M. Éric TANAYS, à M. Daniel MORLON, à Mme Isabelle DERVILLE, directeurs adjoints, et à M. Jacques LEGAIGNOUX, directeur adjoint et chef du service sécurité des transports, pour signer toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés publics et des accords cadres, en matière de travaux, fournitures, études et services.

ARTICLE 3 – CABINET

1. Pour les programmes :

- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203) (crédits communication),
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333), « fonctionnement courant des directions départementales interministérielles » (action 1),

Subdélégation de signature est donnée, en matière d'ordonnancement secondaire, à :

- Mme Nadia BELLIL, conseillère d'administration du développement et de l'aménagement durables, directrice de Cabinet,
- Mme Stéphanie CARVALHEIRO, personnel non titulaire de catégorie A, directrice du service communication,
- M. Robin LEROY, attaché principal d'administration de l'État, responsable de la mission communication de la DiRIF (antenne DiRIF),

pour signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué pour les dépenses ;

2. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées dans le présent article, à l'effet de signer les commandes, quel que soit leur montant, prises dans le cadre de marchés à bons de commandes relevant de leurs attributions.

ARTICLE 4 – DIRECTION DES ROUTES ILE-DE-FRANCE

Pour les programmes du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer :

- « Infrastructures et services de transport » (n°203),
- « Sécurité et éducation routières » (n°207),
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » (n°217),

Subdélégation de signature est donnée à Mme Sophie MANGIANTE, ingénieure en chef des travaux publics de l'État, directrice-adjointe des routes Île-de-France, pour signer :

- dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, dans le cadre de ses attributions et compétences ;
- toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des marchés publics et accords-cadres.

SOUS-ARTICLE 1 – LE SERVICE DE L'EXPLOITATION ET DE L'ENTRETIEN DU RESEAU

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer :

- « Infrastructures et services de transport » (n°203),
- « Sécurité et éducation routières » (n°207).

1. Subdélégation de signature est donnée à M. Jérôme WEYD, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, responsable du service de l'exploitation et de l'entretien du réseau de la direction des routes d'Île-de-France, et à Mme Nathalie DEGRYSE, ingénieure en chef des travaux publics de l'État, responsable adjointe du service de l'exploitation et de l'entretien du réseau de la direction des routes Île-de-France, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, dans le cadre de leurs attributions et compétences.

2. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense :

- M. Claude STREITH, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du département des politiques routières (DPR),
- Mme Pauline METIVIER, ingénieure des ponts des eaux et des forêts, responsable du département exploitation et technologies (DET), et ses adjoints, M. Pierre-Baptiste DELPUECH, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts et M. Stéphane RIGOBERT, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État,
- M. Romary BOUTOT, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Est, et son adjoint, M. Frédéric CAUVIN, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts,
- Mme Estelle DESARNAUD, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, responsable de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Sud, et son adjointe, Mme Sandrine CRISCIONE, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État,
- M. Julien THOMAS, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Ouest, et son adjoint, M. Vivien ISOARD,

- M. Thibaud DELVINCOURT, ingénieur des ponts des eaux et des forêts, responsable de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Nord, et son adjoint, M. Étienne HUBERT, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts.

3. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense :

- **pour le département des politiques routières (DPR) :**
 - M. Franck PINCON, technicien supérieur du développement durable, chargé des achats régionaux ;
- **pour le département exploitation et technologies (DET) :**
 - M. Frédéric GRENOT, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité coordination du trafic et information routière, et son adjoint, M. Marc KOENIG, ouvrier des parcs et ateliers
 - M. Romain REMESY, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité observatoire et ingénierie du trafic et son adjoint, M. Marc RIVIERE, technicien supérieur en chef du développement durable,
 - M. Olivier GUFFLET, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable de l'unité informatique et réseaux centraux, et son adjoint, M. David QUINTANS, ouvrier des parcs et ateliers,
 - M. Grégory MARTIN, ouvrier des parcs et ateliers, responsable de l'unité politique de maintenance et de modernisation, et son adjoint, M. Emmanuel MINGOT, technicien supérieur en chef du développement durable,
- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Est :**
 - M. Fabrice POILVERT, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du bureau de gestion administrative et de la route (BGAR), et son adjointe, Mme Claudine GALLACCIO, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle,
 - M. Pierre FONTANIER, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité exploitation de la route (UER) de Champigny-sur-Marne et son adjointe, Mme Doriane THOREAU, technicienne supérieure en chef du développement durable,
 - M. Jean-Pierre BONDUAEUX, technicien supérieur en chef du développement durable, adjoint au responsable de l'UER de Brie-Comte-Robert,
 - M. Laurent ROBERT, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Est, et ses adjoints, M. Laurent MOUSSEUX, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de l'exploitation, et M. Jean CALIXTE, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de la maintenance ;
- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Sud :**
 - M. Christian LABILLE, ouvrier des parcs et ateliers, responsable du BGAR,
 - M. Nicolas LE BAIL, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'UER d'Orsay-Villabé, et ses adjoints, M. Michel THIAUDIERE, ouvrier des parcs et ateliers, et M. Michel GILLET, technicien supérieur en chef du développement durable,
 - M. Martial DUMONT, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable de l'UER de Chevilly-Larue, et son adjoint, M. Fernando CASTRO, technicien supérieur du développement durable,

- M. Marc ELOY, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Sud, et ses adjoints, M. Robert TOUATI, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de l'exploitation, et M. Julien PROUST, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de la maintenance,
 - M. Sylvain MAGRI, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du bureau de gestion de la flotte Sud ;
- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Ouest :**
 - M. Dominique LE DUFF, technicien supérieur principal du développement durable, adjoint au chef du BGR, responsable du BGR par intérim et du BGA par intérim, et Mme Naima DAHMANI, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, responsable de la cellule gestion-marchés ;
 - M. Julien MENOTTI, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'UER de Boulogne-Billancourt, et son adjointe, Mme Marine BIRAS, technicienne supérieure principale du développement durable ;
 - M. Frédéric CARLIER, technicien supérieur principal du développement durable, responsable de l'UER de Nanterre, et son adjointe, Mme Catherine CHAUVET, personnel non titulaire sous règlement intérieur local ;
 - Mme Myriam SAIDI, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable de l'UER de Jouy-en-Josas, et son adjoint, M. Alexandre BONNEAU, technicien supérieur en chef du développement durable ;
 - M. Benjamin MOTTET, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Ouest, et ses adjoints, M. Silvère RAYNAUD, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de l'exploitation, et M. Thierry VINDREAU, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de la maintenance,
 - M. Patrick DEBAILLEUX, ouvrier des parcs et ateliers, responsable du bureau de gestion de la flotte (BGF) Ouest ;
 - **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Nord :**
 - M. Marc-Antoine VILATTE, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du bureau de gestion administrative et de la route (BGAR) Nord, Mme Marie-George CLAIRY, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, adjointe, et M. Amine ROBAI, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable de la programmation budgétaire,
 - M. Marc-Antoine BARTHE, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'UER d'Eragny, et son adjointe, Mme Lada BUTKOVIC, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale,
 - M. Tarik TOUGHRAI, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'UER de Saint-Denis et son adjoint, M. Jean-Willem LALLEMAND, technicien supérieur en chef du développement durable,
 - M. Hassan BELKACEM, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Nord , et ses adjoints, M. Philippe THULLIER, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de l'exploitation, et M. Michaël LEGAIT, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de la maintenance,
 - M. Jean-Luc DUBUIS, ouvrier des parcs et ateliers, responsable de la cellule gestion de la flotte Nord par intérim.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie aux personnes désignées ci-après, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, pour signer toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des marchés publics et accords-cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution des marchés et accords cadres en montant HT	
Jérôme WEYD, responsable du SEER	Nathalie DEGRYSE, adjoite au responsable du SEER	Travaux	1 000 000 €
		Fournitures, études et services	250 000 €
Claude STREITH, responsable du DPR		Travaux	206 000 € 135 000 €
		Fournitures, études et services	250 000 €
Pauline METIVIER, responsable du DET	Pierre-Baptiste DELPUECH et Stéphane RIGOBERT, responsables adjoints du DET	Travaux	206 000 €
		Fournitures, études et services	135 000 €
Romary BOUTOT, responsable de l'AGER Est	Frédéric CAUVIN, responsable adjoint de l'AGER Est	Travaux	206 000 €
		Fournitures, études et services	135 000 €
Estelle DESARNAUD, responsable de l'AGER Sud	Sandrine CRISCIONE, responsable adjointe de l'AGER Sud	Travaux	206 000 €
		Fournitures, études et services	135 000 €
Julien THOMAS, responsable de l'AGER Ouest	Vivien ISOARD, responsable adjoint de l'AGER Ouest	Travaux	206 000 €
		Fournitures, études et services	135 000 €
Thibaud DELVINCOURT, responsable de l'AGER Nord	Étienne HUBERT, responsable adjoint de l'AGER Nord	Travaux	206 000 €
		Fournitures, études et services	135 000 €

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Jérôme WEYD et à Mme Nathalie DEGRYSE à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, pour les marchés publics et accords cadres dont le montant dépasse les seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe, toute pièce relative à leur exécution, à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation,
- décision d'attribution,
- acte d'engagement,
- avenant,
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle,
- décision de reconduction,
- décision de résiliation,
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

3. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les commandes, dans la limite d'un montant pour chaque commande de :

- 1 000 000 € HT pour une commande prise dans le cadre de marchés à bons de commandes pour des travaux,
- 250 000 € HT, pour une commande prise dans le cadre de marchés à bons de commandes pour des fournitures, des études ou des services.

4. Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés d'un montant inférieur ou égal à 20 000 € HT (seuil à apprécier sur le montant total du marché, en intégrant le montant des avenants à incidence financière quand ils existent), les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 50 000 € HT pour chaque commande dans le cadre des marchés de fournitures, d'études ou de services à bons de commandes, et les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 100 000 € HT pour chaque commande dans le cadre des marchés de travaux à bons de commandes :

- **pour le département des politiques routières (DPR)**
 - M. Franck PINCON, technicien supérieur principal du développement durable, chargé des achats régionaux,
- **pour le département exploitation et technologies (DET)**
 - M. Frédéric GRENOT, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité coordination du trafic et information routière, et son adjoint, M. Marc KOENIG, ouvrier des parcs et ateliers,
 - M. Romain REMESY, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité observatoire et ingénierie du trafic, et son adjoint, M. Marc RIVIERE, technicien supérieur en chef du développement durable,
 - M. Olivier GUFFLET, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable de l'unité informatique et réseaux centraux, et son adjoint, M. David QUINTANS, ouvrier des parcs et ateliers,
 - M. Grégory MARTIN, ouvrier des parcs et ateliers, responsable de l'unité politique de maintenance et de modernisation, et son adjoint, M. Emmanuel MINGOT, technicien supérieur en chef du développement durable,
- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Est**
 - M. Fabrice POILVERT, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du BGAR Est, et son adjointe, Mme Claudine GALLACCIO, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle,
 - M. Pierre FONTANIER, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'UER de Champigny-sur-Marne, et son adjointe, Mme Doriane THOREAU, technicienne supérieure du développement durable,
 - M. Jean-Pierre BONDUAEUX, technicien supérieur en chef du développement durable, adjoint au responsable de l'UER de Brie-Comte-Robert,
 - M. Laurent ROBERT, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Est, et ses adjoints, M. Laurent MOUSSEUX, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de l'exploitation, et M. Jean CALIXTE, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de la maintenance ;

- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Sud**
 - M. Christian LABILLE, ouvrier des parcs et ateliers, responsable du BGAR Sud,
 - M. Nicolas LE BAIL, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'UER d'Orsay-Villabé, et ses adjoints, M. Michel THIAUDIERE, ouvrier des parcs et ateliers, et M. Michel GILLET, technicien supérieur en chef du développement durable,
 - M. Martial DUMONT, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable de l'UER de Chevilly-Larue, et son adjoint, M. Fernando CASTRO, technicien supérieur du développement durable,
 - M. Marc ELOY, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Sud, et ses adjoints, M. Robert TOUATI, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de l'exploitation, et M. Julien PROUST, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de la maintenance,
 - M. Sylvain MAGRI, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du bureau de gestion de la flotte Sud ;
- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Ouest**
 - M. Dominique LE DUFF, technicien supérieur principal du développement durable, adjoint au chef du BGR, responsable du BGR par intérim et du BGA par intérim, et Mme Naima DAHMANI, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, responsable de la cellule gestion-marchés
 - M. Julien MENOTTI, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'UER de Boulogne-Billancourt, et son adjointe, Mme Marine BIRAS, technicienne supérieure principale du développement durable,
 - M. Frédéric CARLIER, technicien supérieur principal du développement durable, responsable de l'UER de Nanterre et son adjointe, Mme Catherine CHAUVET, personnel non titulaire sous règlement intérieur local,
 - Mme Myriam SAIDI, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable de l'UER de Jouy-en-Josas, et son adjoint, M. Alexandre BONNEAU, technicien supérieur en chef du développement durable,
 - M. Benjamin MOTTET, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Ouest, et ses adjoints, M. Silvère RAYNAUD, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de l'exploitation, et M. Thierry VINDREAU, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de la maintenance,
 - M. Patrick DEBAILLEUX, ouvrier des parcs et ateliers, responsable du bureau de gestion de la flotte (BGF) Ouest ;
- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Nord**
 - M. Marc-Antoine VILATTE, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du bureau de la gestion administrative et de la route (BGAR) Nord, Mme Marie-George CLAIRY, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, adjointe, et M. Amine ROBAI, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable de la programmation budgétaire,
 - M. Marc-Antoine BARTHE, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'UER d'Eragny, et son adjointe, Mme Lada BUTKOVIC, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale,
 - M. Tarik TOUGHRAI, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'UER de Saint-Denis et son adjoint, M. Jean-Willem LALLEMAND, technicien supérieur en chef du développement durable,
 - M. Hassan BELKACEM, ingénieur des travaux publics de l'Etat, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Nord, et ses adjoints, M. Philippe THULLIER,

ouvrier des parcs et ateliers, chargé de l'exploitation, et M. Michaël LEGAIT, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de la maintenance,

- M. Jean-Luc DUBUIS, ouvrier des parcs et ateliers, responsable de la cellule gestion de flotte Nord par intérim, et son adjoint par intérim, M. Jean-Luc DI-MEO, ouvrier des parcs et ateliers.

SOUS-ARTICLE 2 – LE SERVICE DE MODERNISATION DU RESEAU

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer :

– « Infrastructures et services de transport » (n°203) :

1. Subdélégation de signature est donnée, aux personnes désignés ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense :

- M. Arnaud GUILLÉ, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable du département de modernisation des équipements et tunnels, (DMET),
- M. Laurent ROBERT, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, responsable du département de modernisation du réseau (DMR) Sud-Ouest et son adjoint, M. Sylvain GERARD, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État,
- Mme Dominique BERTHON, ingénieure des ponts des eaux et des forêts, responsable du département de modernisation du réseau (DMR) Est, et son adjoint, M. Daniel de MATTEIS, ingénieur en chef des travaux publics de l'État,
- Mme Sylvie BLANC, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du département de modernisation du réseau Nord-Ouest, et son adjoint, M. Jean-Baptiste MOTTE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État.

L'ordonnancement des dépenses nécessaires aux acquisitions foncières est exclu de la subdélégation de signature accordée aux agents cités dans le présent point 2 du paragraphe 1.

2. Subdélégation de signature est donnée, aux personnes désignés ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense :

- Mme Frédérique PONS, attachée d'administration de l'État, responsable du bureau programmation, gestion et ordonnancement (BPGO),
- M. Stéphane LE PRIOL, technicien supérieur principal du développement durable, responsable de l'antenne de gestion de Paris du BPGO.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie aux personnes désignées ci-après, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, pour signer toutes les pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution des marchés et accords cadres en montant HT	
Arnaud GUILLÉ, responsable adjoint du DMET		Travaux	206 000 €
		Fournitures, études et services	135 000 €
Laurent ROBERT, responsable du DMR Sud-Ouest	Sylvain GERARD, responsable adjoint du DMR Sud-Ouest	Travaux	206 000 €
		Fournitures, études et services	135 000 €
Dominique BERTHON, responsable du DMR Est	Daniel DE MATTEIS, responsable adjoint du DMR Est	Travaux	206 000 €
		Fournitures, études et services	135 000 €
Sylvie BLANC, responsable du DMR Nord-Ouest	Jean-Baptiste MOTTE, responsable adjoint du DMR Nord-Ouest	Travaux	206 000 €
		Fournitures, études et services	135 000 €

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

2. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions d'agrément de sous-traitants, les décisions de réception avec ou sans réserves, les décomptes généraux ainsi que les pièces liées, des marchés publics de montants supérieurs aux seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe.

3. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 500 000 € HT pour chaque commande prise pour une opération d'investissement routier dans le cadre de marchés à bons de commandes. Dans le cas où il est supérieur à 500 000 € HT, c'est le montant spécifié dans le tableau du point 1 du présent paragraphe qui s'applique à la subdélégation du présent point 3.

4. Subdélégation de signature est donnée aux personnes figurant ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions, pour les opérations routières, toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés de montant inférieur ou égal à 20 000 € HT (seuil à apprécier sur le montant total du marché, en intégrant le montant des avenants à incidence financière quand ils existent) et les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 20 000 € HT pour chaque commande dans le cadre des marchés à bons de commande :

- **pour le département de modernisation des équipements et tunnels (DMET)**
 - M. Nicolas PITOUT, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,
 - M. Florian CHASSAGNE, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,
 - M. Thomas LESURQUE, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,
 - M. Nathan TAVERNIER, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,
 - M. Julien AUDRAIN, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations ;
- **pour le département de modernisation du réseau (DMR) Sud-Ouest**
 - M. Roger BLAIZE, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable d'opérations,

- Mme Pauline SALVARY, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,
 - M. Jérôme MINVIELLE, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,
 - M. Mathias HENNEBOIS, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations ;
- **pour le Département de modernisation du réseau (DMR) Est**
 - M. Laurent NICOLE, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable d'opérations,
 - Mme Anne-Laure DUSART, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,
 - Mme Céline BODENES, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,
 - M. Mathieu DURAND, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations ;
 - Emmanuel DANSALT, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations ;
- **pour le département de modernisation du réseau (DMR) Nord-Ouest**
 - M. Ludovic MARECHAL, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,
 - M. Rolin MARQUES, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable d'opérations,
 - M. Pierre GAUTHIER, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,
 - Mme Béatrice TRINQUIER, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,
 - M. Sébastien VINCETTI, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,
 - Mme Emmanuelle LE ROY, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable d'opérations ;
- **pour le bureau des affaires foncières :**
 - Mme Patricia RADJOU, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, responsable du bureau des affaires foncières, et son adjointe, Mme Lila DIOUF, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale.

SOUS-ARTICLE 3 – LE SERVICE D'INGENIERIES POUR LA MODERNISATION, L'ENTRETIEN ET L'EXPLOITATION DU RESEAU

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour le programme du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer :
 – « Infrastructures et services de transport » (n°203),

1. Subdélégation de signature est donnée à M. Christophe GAMET, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, responsable du service d'ingénieries pour la modernisation, l'entretien et l'exploitation du réseau, adjoint au directeur des routes Île-de-France, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, dans le cadre de ses attributions et compétences.

2. Subdélégation de signature est donnée, aux personnes désignés ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense :

- M. Romain ALLAIN, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable du département d'ingénierie Sud-Est (DISE) par intérim, et son adjoint, M. Serge CRISCIONE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État,
- M. Pauline CHONÉ, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, responsable du département d'ingénierie Est (DIE), et son adjoint, M. Jean-François TARISTAS, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État,
- M. Romain ALLAIN, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable du département ingénierie Ouest (DIO), et son adjointe, Mme Marion ESCARGUEIL-RAYNAUD, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État,
- M. Pierre PEYRAC, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, responsable du département ingénierie et ouvrage d'art (DIOA), et son adjoint, M. Guillaume DAMIEN, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts,
- M. Frédéric ROCHER-LACOSTE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du département d'ingénierie équipements et tunnels.

3. Subdélégation de signature est donnée, aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions pour le budget de fonctionnement courant, les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense dans la limite de 4 000 € HT pour chaque pièce :

- Mme Gwenaëlle COSMAO, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable du bureau administratif du DIO,
- Mme Brigitte DEPOORTER, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable du bureau administratif du DISE,
- Mme Nathalie MEIMOUN, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, responsable du bureau administratif du DIE.

L'ordonnancement des dépenses nécessaires aux acquisitions foncières est exclu de la subdélégation de signature accordée aux agents dénommés au 2 du paragraphe 1.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie aux personnes désignées ci-après, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, pour signer toutes les pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution des marchés et accords cadres en montant HT	
Christophe GAMET, responsable du SIMEER, adjoint au directeur des routes		Travaux	3 000 000 €
		Fournitures, études et services	750 000 €
Romain ALLAIN responsable du DISE par intérim	Serge CRISCIONE, responsable adjoint du DISE	Travaux	206 000 €
		Fournitures, études et services	135 000 €

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution des marchés et accords cadres en montant HT	
Pauline CHONÉ, responsable du DIE	Jean-François TARISTAS, responsable adjoint du DIE	Travaux	206 000 €
		Fournitures, études et services	135 000 €
Romain ALLAIN, responsable du DIO	Marion ESCARGUEIL-RAYNAUD, responsable adjointe du DIO	Travaux	206 000 €
		Fournitures, études et services	135 000 €
Pierre PEYRAC, responsable du DIOA	Guillaume DAMIEN, responsable adjointe du DIOA	Travaux	206 000 €
		Fournitures, études et services	135 000 €
Frédéric ROCHER-LACOSTE, responsable du DIET		Travaux	206 000 €
		Fournitures, études et services	135 000 €

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Christophe GAMET, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, pour les marchés publics et accords cadres dont le montant dépasse les seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe, toute pièce relative à leur exécution à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation,
- décision d'attribution,
- acte d'engagement,
- avenant,
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle,
- décision de reconduction,
- décision de résiliation,
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

3. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions d'agrément de sous-traitants, les décisions de réception avec ou sans réserves, les décomptes généraux ainsi que les pièces liées, des marchés publics et accords cadres de montants supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

4. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 500 000 € HT pour chaque commande prise pour une opération d'investissement routier dans le cadre de marchés à bons de commandes. Dans le cas où il est supérieur à 500 000 € HT, c'est le montant spécifié dans le tableau du point 1 du présent paragraphe qui s'applique à la subdélégation du présent point 4.

5. Subdélégation de signature est donnée aux personnes figurant ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions pour le budget de fonctionnement, toute pièce relative à la passation

et l'exécution des marchés inférieurs à 4 000 € HT (seuil à apprécier sur le montant total du marché, en intégrant le montant des avenants à incidence financière quand ils existent) et les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 4 000 € HT pour chaque commande dans le cadre des marchés à bons de commande :

- Mme Brigitte DEPOORTER, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable du bureau administratif du département d'ingénierie Sud-Est (DISE),
- Mme Gwénaëlle COSMAO, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable du bureau administratif du département d'ingénierie Ouest (DIO),
- Mme Nathalie MEIMOUN, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, responsable du bureau administratif du département d'ingénierie Est (DIE).

ARTICLE 5 – SERVICE DE LA CONNAISSANCE DES ETUDES ET DE LA PROSPECTIVE

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer :

- « Paysage, eau et biodiversité » (n°113),
- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135),
- « Infrastructures et services de transport » (n°203),
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217), au titre des crédits du guichet unique des études transport et ORT,

subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M. Nicolas OSOUF, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable du SCEP,
- M. Mamdouh ABBARA, ingénieur des mines, adjoint au responsable du SCEP.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres, en montant HT	
M. Nicolas OSOUF, responsable du SCEP	M. Mamdouh ABBARA, adjoint au responsable du SCEP	Études et services	135 000 €

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Nicolas OSOUF, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, responsable du SCEP, dans la limite de ses attributions, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

ARTICLE 6 – SERVICE DE LA PLANIFICATION, DE L'AMENAGEMENT ET DU FONCIER

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113),
- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135),
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n°723),
- « Opérations immobilières déconcentrées » (n°724).

Pour ces deux derniers programmes, toute dépense supérieure à 400 000 € devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France, en application de l'article 3 de son arrêté de délégation de signature n° IDF-2017-02-27-014 du 27 février 2017.

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes aux agents ci-après désignés :

- M. Pierre-Yves APPERT, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, responsable du service de la planification, de l'aménagement et du foncier, et son adjoint, M. Florent HEBERT, architecte urbaniste de l'État.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement du responsable du service	Passation et exécution de marchés et accords cadres, en montant HT	
Pierre-Yves APPERT, responsable du service de la planification, de l'aménagement et du foncier	Florent HEBERT, adjoint au responsable du service PAF	Études et services	135 000 €

ARTICLE 7 – SERVICE DE LA POLITIQUE DES TRANSPORTS

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer :

- « Infrastructures et services de transport » (n°203),
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217), au titre des crédits du guichet unique des études transports,

subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué pour les dépenses aux agents ci-après désignés :

- M. Arnaud CROLAIS, ingénieur des ponts, eaux et forêts, responsable du service « politique des transports »,
- M. Julien GIVORD, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef de projet,
- M. Christophe MASCITTI, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du département des transports urbains,
- M. Florent FACQ, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable du département des transports inter-régionaux et du fret.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres en montant HT	
Arnaud CROLAIS, responsable du SPOT	Julien GIVORD, chef de projet,	Études et services	135 000 €
	Christophe MASCITTI, responsable du département des transports urbains	Études et services	135 000 €
	Florent FACQ, responsable du département des transports inter-régionaux et du fret		

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Arnaud CROLAIS, pour signer, dans la limite de ses attributions, toutes pièces relatives à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

ARTICLE 8 – SERVICE DES POLITIQUES IMMOBILIERES ET DU BÂTIMENT

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a - Les programmes du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer :

- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135),
- « Infrastructures et services de transport » (n°203),
- « Sécurité et éducation routières » (n°207),
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217).

b - Le programme du ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative : « sports » (n°219).

c - Les programmes du ministère de l'Économie et des Finances :

- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723),
- « Opérations immobilières déconcentrées » (n°724),
- ainsi que sur le programme des services du Premier ministre, « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n°333),

Pour les programmes n° 723, n° 724 et l'action 2 du n° 333, toute dépense supérieure à 400 000 € devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France en application de l'article 3 de son arrêté de délégation de signature n° IDF-2017-02-27-014 du 27 février 2017.

d - Les conventions de mandat avec la Région Île-de-France suivantes :

- convention n° 229 MAN DAS 99 du 20 juillet 1999 pour la reconstruction partielle et restructuration du lycée Lucie Aubrac (ex Félix Faure)
- conventions n° 87 DAS 37 du 23 juillet 1987 et n° 92.000 DAS 2000 pour les travaux de maintenance et grosses réparation de l'ensemble des lycées des Hauts-de-Seine ;
- convention n° 217 MAN DAS 98 du 26 février 1999 pour la rénovation du lycée Claude Garamont à Colombes ;
- convention n° 245 MAN DAS 99 du 4 janvier 2000 pour la reconstruction sur un autre site du lycée Michel Ange (ex Pompidou) à Villeneuve-la-Garenne ;
- convention n° 265 MAN DAS 2000 du 15 juin 2000 pour la rénovation du lycée Jacques Prévert à Boulogne-Billancourt.

2. Subdélégation de signature du présent paragraphe est donnée, dans le cadre de ses attributions et compétences, à M. Jean-François LATGER, architecte urbaniste en chef de l'État, responsable du service des politiques immobilières et du bâtiment (SPIB).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. LATGER, la subdélégation est donnée, pour signer dans le cadre de ses attributions et compétences, les propositions d'engagement, les décomptes de rémunération et les propositions de titres de perception, la vérification du service fait, les pièces relatives à la constatation de la dépense, à M. Vincent PAVARD, architecte urbaniste de l'État, adjoint au responsable du SPIB.

La subdélégation de signature est accordée, à des conditions identiques à l'alinéa précédent, à Mme Frédérique REMMY, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du département d'appui à la gestion de parc immobilier (AGEP).

En cas d'absence de Mme REMMY, la subdélégation de signature est accordée à :

- M. Didier BEDUNEAU, responsable du pôle suivi financier et marchés,
- M. Kamel GANNOUNI, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de pôle études et projets du département AGEP,
- M. Guillaume ROBERT, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de pôle études et projets du département AGEP.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et à l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres, en montant HT	
Jean-François LATGER, responsable du SPIB	Vincent PAVARD, adjoint au responsable du SPIB, Frédérique REMMY, responsable du département d'appui à la gestion de parc immobilier	Travaux	300 000 €
		Études et services	135 000 €
Vincent PAVARD, responsable du département réhabilitation construction et innovation, adjoint au responsable du SPIB,		Travaux, Études et services	135 000 €
Frédérique REMMY, responsable du département d'appui à la gestion de parc immobilier	Didier BEDUNEAU, responsable du pôle suivi financier et marchés Kamel GANNOUNI, Guillaume ROBERT, responsables de pôles études et projets	Travaux, Études et services	135 000 €
Didier BEDUNEAU, responsable du pôle suivi financier et marchés (SFM) Kamel GANNOUNI, Guillaume ROBERT, responsables de pôles études et projets	Evelyne GUERTON, adjointe au pôle SFM	Travaux, Études et services	135 000 €

2. Subdélégation de signature est donnée aux agents mentionnés au présent paragraphe 2.1 à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences et pour les marchés dont le montant ne dépasse pas les seuils mentionnés au paragraphe 2.1, toutes pièces relatives à l'exécution des marchés publics et des accords cadre, à l'exclusion des avenants, décisions de poursuivre et protocoles transactionnels.

3. Subdélégation de signature est donnée à M. Jean-François LATGER et à M. Vincent PAVARD pour signer, dans la limite de leurs attributions, toutes pièces relatives à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus, à l'exclusion des avenants, des décisions de poursuivre et des protocoles transactionnels.

4. Subdélégation de signature est donnée aux agents mentionnés au présent paragraphe 2-1 à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les commandes prises dans le cadre de marchés à bons de commandes, dans la limite pour chaque commande du montant mentionné au paragraphe 2-1.

5. Subdélégation de signature est donnée à M. Jean-François LATGER, dans le cadre de ses attributions et compétences et pour les marchés dont le montant tenant compte des éventuelles augmentations ne dépasse pas 300.000 € HT, à l'effet de signer les avenants, les décisions de poursuivre et les protocoles transactionnels, emportant une augmentation du montant contractuel, quel que soit le montant de l'augmentation.

6. Subdélégation de signature est donnée à M. Vincent PAVARD, dans le cadre de ses attributions et compétences et pour les marchés dont le montant tenant compte des éventuelles

augmentations ne dépasse pas 135.000 € HT, à l'effet de signer les avenants, les décisions de poursuivre et les protocoles transactionnels emportant une augmentation du montant contractuel, quel que soit le montant de l'augmentation.

7. Subdélégation de signature est donnée aux autres agents désignés dans le tableau au paragraphe 2-1 ci-dessus, dans le cadre de leurs attributions et compétences et pour les marchés dont le montant tenant compte des éventuelles augmentations ne dépasse pas 135.000 € HT, à l'effet de signer les avenants et les décisions de poursuivre emportant une augmentation du montant contractuel de 5% maximum.

8. Dans le cadre de l'opération sur le site de l'IGN et de Météo France, subdélégation de signature est donnée à :

- Jean-François LATGER, responsable du service des politiques immobilières et du bâtiment (SPIB) et à M. Vincent PAVARD, responsable du département réhabilitation, construction et innovation, adjoint au chef du SPIB :
 - dans la limite de 300 000 € HT pour les travaux et 135 000 € HT pour les fournitures et services, notamment les études, pour :
 - tous les actes et décisions préalables à la passation des marchés et accords-cadres
 - les décisions du choix du titulaire des marchés et accords cadres
 - la passation des marchés et accords-cadres, et de leurs avenants ;
 - quel que soit le montant des marchés et accords-cadres, pour :
 - tous les actes et décisions d'exécution des marchés et accords-cadres y compris ceux ayant une incidence financière.

ARTICLE 9 – SERVICE SECURITE DES TRANSPORTS

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer :

- « Infrastructures et services de transport » (n°203),
- « Sécurité et éducation routières » (n°207) :

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M. Jean-Philippe LANET, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, adjoint au responsable du service sécurité des transports,
- M. Didier BEAURAIN, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, responsable du département régulation des transports routiers,
- M. Julien PONTON, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable du département de la sécurité des transports collectifs,
- M. Arnaud DEMAY, attaché principal d'administration de l'État, responsable du département de la sécurité des transports fluviaux,
- Mme Renée CARRIO, attachée principale d'administration de l'État, responsable du département sécurité, éducation et circulation routière.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres, en montant HT	
Jacques LEGAIGNOUX, directeur adjoint	Jean-Philippe LANET, adjoint au responsable, Julien PONTON, responsable de département	Travaux, études et services	135 000 €

2. Subdélégation de signature est donnée, dans la limite de ses attributions, à M. Jean-Philippe LANET, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, adjoint au responsable du service sécurité des transports, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

3. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les commandes, quel que soit leur montant, prises dans le cadre de marchés à bons de commandes relevant de leurs attributions et compétence, aux personnes suivantes:

- M. Moussa BELOUASSAA, attaché principal d'administration de l'État, adjoint au responsable du département régulation des transports routiers, et responsable du bureau coordination et suivi de la gestion,
- M. David RECOQUILLON, attaché principal d'administration de l'État, adjoint au responsable du département régulation des transports routiers, et responsable du bureau coordination et suivi du contrôle,
- M. Jean-Pierre OLIVE, délégué principal du permis de conduire et de la sécurité routière, et adjoint au responsable du département sécurité, éducation et circulation routières,
- Mme Élisabeth POUGET, ingénieure des travaux publics de l'État, adjointe au responsable du département sécurité des transports collectifs,
- M. Guillaume GORGES, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, adjoint au responsable du département sécurité des transports fluviaux,
- Mme Sadia KHELIFI, ingénieure d'études et fabrication, responsable du bureau gestion et contrôle n° 1 au département régulation des transports routiers,
- Mme Élodie LE RHUN, attachée d'administration de l'État, responsable du bureau gestion et contrôle n° 2 au département régulation des transports routiers,
- M. Jacques LAURENT, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau gestion et contrôle n°3 au département régulation des transports routiers,
- M. Cédric LOESCHER, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau sécurité routière.

4. Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés inférieurs à 20.000 € à :

- M. Cédric LOESCHER, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau sécurité routière au département sécurité, éducation et circulation routières, au service sécurité des transports.

ARTICLE 10 – SECRETARIAT GENERAL

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

- a- Les programmes du ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer :

- « Infrastructures et services de transport » (n°203),
- « Sécurité et éducation routières » (n°207),
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217).

b - Les programmes du ministère de l'Économie et des Finances (MINEFI) :

- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723),
- « Opérations immobilières déconcentrées » (n°724),
- ainsi que le programme des services du Premier ministre, « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333).

Pour les deux programmes du MINEFI et le programme n° 333 pris en son action 2, toute dépense supérieure à 400 000 € devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France, en application de l'article 3 de son arrêté de délégation de signature n° IDF-2017- 02-27-014 du 27 février 2017.

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à Mme Catherine CLERC, conseillère d'administration du développement et de l'aménagement durables, secrétaire générale, et aux agents ci-après désignés :

- M. Patrick FILY, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, secrétaire général adjoint,
- M. Gaspard LELEU, attaché principal d'administration de l'État, secrétaire général délégué DiRIF.

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans leurs domaines de compétence, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M. Denis SOLINA, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau du budget, et son adjointe, Mme Sandra REINETTE, technicienne supérieure principale du développement durable,
- Mme Frédérique TOUSSAINT, attachée d'administration de l'État, responsable du bureau des effectifs et des ressources humaines,
- Mme Laure GUENDON, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, chargée d'études budget-finances,
- M. Sébastien BARBIER, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau des finances au secrétariat général délégué à la DiRIF,
- Mme Stéphanie DIETTE, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable du pôle fonctionnement courant au bureau des finances du secrétariat général délégué à la DiRIF,
- M. Claude GRUMELART, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, responsable du bureau logistique et informatique au secrétariat général délégué,
- Mme Marie-Christine LEVASSEUR, attachée principale d'administration de l'État, responsable du bureau des archives et de la documentation.

3. Subdélégation de signature est donnée à M. Denis SOLINA, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau du budget, et à M. Sébastien BARBIER, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau des finances au secrétariat général délégué à la DiRIF, à l'effet de signer, en application du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, les titres de perception et les titres exécutoires constatant une créance liquide et exigible.

4. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans le cadre de leurs attributions et compétences, les pièces relatives à la constatation de la dépense, aux agents ci-après désignés :

pour le secrétariat général de la DRIEA – siège Miollis

- M. Bruno LENORMAND, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du bureau de la logistique, de la coordination et de la maintenance immobilière, et son adjointe Mme Corinne DENIS, technicienne supérieure en chef du développement durable,
- M. Thanh-Binh NGUYEN, personnel non titulaire de catégorie A, chargé de la maintenance immobilière auprès du responsable du bureau de la logistique, de la coordination et de la maintenance immobilière ;

pour le secrétariat général délégué à la DiRIF

- Mme Martine DORILLEAU, attachée d'administration de l'État, responsable du bureau des ressources humaines (BRH),
- Mme Évelyne BROQUIN, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable du pôle gestion de proximité du BRH,
- Mme Sandrine FLORENTINY, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable, responsable du pôle financier,
- Mme Béatrice RAMASSAMY, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable du pôle formation du BRH.
- Mme Nathalie HEUGA, adjointe administrative, gestionnaire au pôle financier du BRH.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres en montant HT	
Catherine CLERC, SG DRIEA	Patrick Fily, SG adjoint	Travaux	300 000 €
		Fournitures, études et services	135 000 €
Gaspard LELEU, SG délégué DiRIF		Travaux	300 000 €
		Fournitures, études et services	135 000 €

2. Subdélégation de signature est donnée à Mme Catherine CLERC, conseillère d'administration du développement et de l'aménagement durables, dans la limite de ses attributions et compétences, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

3. Subdélégation de signature est donnée à M. Claude GRUMELART, secrétaire d'administration et de contrôle de classe exceptionnelle, responsable du bureau logistique et informatique, à Mme Nadège CASALIS, secrétaire d'administration et de contrôle de classe normale, responsable du pôle technique et à M. Philippe SAUVESTRE, technicien supérieur en chef du développement

durable, responsable du pôle informatique au secrétariat général de la DiRIF, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés inférieurs à 20 000 €, ainsi que les commandes jusqu'à 20 000 € prises dans le cadre de marchés à bons de commandes relevant de leurs attributions.

4. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés inférieurs à 20 000 €, ainsi que les commandes jusqu'à 4 000 € prises dans le cadre de marchés à bons de commandes relevant de leurs attributions :

pour le secrétariat général de la DRIEA - siège Miollis

- M. Bruno LENORMAND, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du bureau de la logistique de la coordination et de la maintenance immobilière, et son adjointe Mme Corinne DENIS, technicienne supérieure en chef du développement durable,
- M. Thanh-Binh NGUYEN, personnel non titulaire de catégorie A, chargé de la maintenance immobilière auprès du responsable du bureau de la logistique, de la coordination et de la maintenance immobilière,
- M. Brice POINTREAU, technicien supérieur principal du développement durable, responsable de l'unité service à l'utilisateur ;

pour le secrétariat général de la DRIEA - délégué à la DiRIF

- Mme Martine DORILLEAU, attachée principale d'administration de l'État, responsable du bureau des ressources humaines (BRH),
- Mme Évelyne BROQUIN, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable du pôle gestion de proximité du BRH,
- Mme Sylvie GAYRARD, personnel non titulaire de catégorie A, responsable du bureau des affaires juridiques,
- Mme Béatrice RAMASSAMY, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable du pôle formation du BRH.

5. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer tous les courriers relatifs aux notifications des pièces liées à la passation et à l'exécution des marchés publics et accords-cadre :

- M. Sébastien BARBIER, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau des finances au secrétariat général délégué à la DiRIF,
- Mme Nadia ROGOWSKI-DALDALIAN, attachée d'administration de l'État, responsable du bureau des marchés, et à son adjointe Mme Catherine-Anne DURANTON, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale.

ARTICLE 11 – UNITES DEPARTEMENTALES

SOUS-ARTICLE 1 – UNITE DEPARTEMENTALE 75

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

- a - Les programmes du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer :
 - « Paysages, eau et biodiversité » (n°113),
 - « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135),

- « Infrastructures et services de transport » (n°203),
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217).

b - Les programmes du ministère de l'Économie et des Finances (MINEFI) :

- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723),
- « Opérations immobilières déconcentrées » (n°724),
- ainsi que le programme des services du Premier ministre « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333).

Pour les deux programmes du MINEFI et le programme n° 333 pris en son action 2, toute dépense supérieure à 400 000 € devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France, en application de l'article 3 de son arrêté de délégation de signature n° IDF-2017- 02-27-014 du 27 février 2017.

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M. Raphaël HACQUIN, administrateur civil, directeur de l'unité départementale pour Paris,
- M. Olivier MOURAREAU, architecte urbaniste en chef de l'État, responsable du service aménagement durable et connaissance des territoires,
- Mme Laurence CACHEUX, attachée d'administration hors classe de l'État, responsable du service patrimoine, paysage et droit des sols,
- Mme Nathalie CARRIER-SCHRUMPF, attachée principale d'administration de l'État, responsable du service utilité publique et équilibres territoriaux.

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans ses domaines de compétence, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

- Mme Nathalie SIMON, attachée d'administration de l'État, responsable de la mission d'appui au pilotage local.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres en montant HT	
Raphaël HACQUIN, directeur de l'unité départementale 75	Nathalie SIMON, responsable de la mission d'appui au pilotage local	Travaux, fournitures, études et services	135 000 €

SOUS-ARTICLE 2 – UNITE DEPARTEMENTALE 92

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a - Les programmes du ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113),
- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n°135),
- « Infrastructures et services de transport » (n°203),
- « Sécurité et éducation routières » (n°207),
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217).

b - Les programmes du ministère de l'Économie et des Finances (MINEFI) :

- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723),
- « Opérations immobilières déconcentrées » (n°724),
- ainsi que le programme des services du Premier ministre, « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333).

Pour les deux programmes du MINEFI et le programme n° 333 pris en son action 2, toute dépense supérieure à 400 000 € devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France, en application de l'article 3 de son arrêté de délégation de signature n° IDF-2017- 02-27-014 du 27 février 2017.

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M. François DUBOIS, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France, directeur de l'unité départementale des Hauts-de-Seine,
- Mme Amélie COANTIC, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directrice adjointe de l'unité départementale des Hauts-de-Seine,
- M. Anthony JEANNE, attaché principal d'administration, responsable du service sécurité, éducation routière,
- M. Thomas WELSCH, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable du service urbanisme et bâtiments durables,
- M. Michaël PREVOST, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, adjoint au responsable du service urbanisme et bâtiments durables,
- M. Xavier FOUQUART, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du service planification et aménagement durables,
- Mme Véronique MONSENEGO, architecte urbaniste de l'État, adjointe au responsable du service planification et aménagement durables.

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, et dans ses domaines de compétence, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

- M. Ludovic CADET, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable de la mission d'appui au pilotage local.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres en montant HT	
François DUBOIS, directeur de l'unité départementale 92	Amélie COANTIC Anthony JEANNE Ludovic CADET	Travaux, fournitures, études et services	135 000 €

SOUS-ARTICLE 3 – UNITE DEPARTEMENTALE 93

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a - Les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113),
- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135),
- « Infrastructures et services de transport » (n°203),
- « Sécurité et éducation routières » (n°207),
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217).

b - Les programmes du ministère de l'Économie et des Finances (MINEFI) :

- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723),
- « Opérations immobilières déconcentrées » (n°724),
- ainsi que le programme des services du Premier ministre « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333).

Pour les deux programmes du MINEFI et le programme n° 333 pris en son action 2, toute dépense supérieure à 400 000 € devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France, en application de l'article 3 de son arrêté de délégation de signature n° IDF-2017-02-27-014 du 27 février 2017.

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M. Fabrice LEVASSORT, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France, directeur de l'unité départementale de la Seine-saint-Denis ;
- M. André COUBLE, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur-adjoint de l'unité départementale de la Seine-saint-Denis ;
- Mme Florence MONFORT, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du service écologie et urbanisme réglementaire, et son adjoint, M. Pierre BAYLE, attaché principal d'administration de l'État ;

- M. Christian SONJON, conseiller d'administration du développement et de l'aménagement durables, responsable du service circulation et sécurité routière, et son adjointe, Mme Isabelle MERCIER, attachée d'administration de l'État ;
- Mme Émilie NAHON, ingénieure en cheffe des ponts, des eaux et des forêts, responsable du service aménagement et développement du territoire, et son adjoint, M. Fabien DOISNE, architecte urbaniste de l'État.

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans ses domaines de compétences, toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à Mme Magali PROT, attachée principale d'administration de l'État, responsable du bureau des ressources et de la logistique.

3. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans le cadre de ses attributions et compétences, les pièces relatives à la constatation de la dépense :

- M. Jean-Louis SANTONI, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable de la cellule logistique.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres, en montant HT	
Fabrice LEVASSORT, directeur de l'unité départementale 93	André COUBLE Christian SONJON	Travaux, fournitures, études et services	135 000 €
	Magali PROT, Jean-Louis SANTONI	Travaux, fournitures, études et services	20 000 €

SOUS-ARTICLE 4 – UNITE DEPARTEMENTALE 94

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a - Les programmes du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113),
- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n°135),
- « Infrastructures et services de transport » (n°203),
- « Sécurité et éducation routières » (n°207),
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217).

b -Les programmes du ministère de l'Économie et des Finances (MINEFI) :

- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723),
- « Opérations immobilières déconcentrées » (n°724),
- ainsi que le programme des services du Premier ministre « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333).

Pour les deux programmes du MINEFI et le programme n° 333 pris en son action 2, toute dépense supérieure à 400 000 € devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France, en application de l'article 3 de son arrêté de délégation de signature n° IDF-2017- 02-27-014 du 27 février 2017.

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M. Pierre-Julien EYMARD ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France, directeur de l'unité départementale du Val-de-Marne ;
- M. Patrice MORICEAU, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur-adjoint de l'unité départementale du Val-de-Marne ;
- M. Noël JOUTEUR, attaché principal d'administration de l'Etat, responsable du service de la planification et de l'aménagement durables, et son adjointe Mme Pia LE WELLER, architecte urbaniste de l'État ;
- M. Alain MAHUTEAU, délégué principal du permis de conduire et de la sécurité routière, responsable du service circulation et sécurité routières ;
- M. Sébastien GORLIN, administrateur civil, responsable du service urbanisme et bâtiment durables, et son adjointe Mme Cécile CARDOT, attachée principale d'administration de l'État.

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, et dans ses domaines de compétence, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

- Mme Catherine LINCA, personnel non titulaire sous règlement intérieur local hors catégorie, responsable du bureau des ressources, de l'immobilier et de la logistique.

3. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans le cadre de ses attributions et compétences, les pièces relatives à la constatation de la dépense à M. Didier RIVIERE, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable du pôle technique, immobilier et logistique.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres en montant HT	
Pierre-Julien EYMARD, directeur de l'unité départementale 94	Patrice MORICEAU, Alain MAHUTEAU, Catherine LINCA	Travaux, fournitures, études et services	135.000€
	Didier RIVIERE	Travaux, fournitures, études et services	20.000 €

ARTICLE 12 – CENTRE SUPPORT REGIONAL

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie :

- « Infrastructures et services de transport » (n°203),
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217),
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333) action 1,

subdélégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à Mme Florence VILLARET, ingénieure en chef des travaux publics de l'État de 1^{er} groupe, responsable du centre support régional, et à Mme Élisabeth BOULEZ, ingénieure en chef des travaux publics de l'État de 2^e groupe, adjointe à la responsable du centre support régional, à Mme Fanny DELEMOTTE, attachée principale d'administration de l'État, responsable des ressources humaines, à Mme Cécile BRIAND, administratrice civile, responsable du département centre de prestations comptables mutualisé, et à Mme Nathalie JOURDAN, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable du département informatique, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué.

2. Pour les programmes dont le CSR a la charge dans le cadre de la délégation de gestion, sont autorisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à valider les actes comptables sous Chorus :

- Mme Florence VILLARET, ingénieure en chef des travaux publics de l'État, responsable du centre support régional,
- Mme Élisabeth BOULEZ, ingénieure en chef des travaux publics de l'État, adjointe à la responsable du centre support régional,
- Mme Cécile BRIAND, administratrice civile, responsable du CPCM,
- Mme Déolinda XAVIER, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, responsable d'unité,
- M. Laurent GUIBERT, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, chargé des procédures et du CIC, responsable d'unité,
- Mme Catherine CHARBONNIER, technicienne supérieure en chef du développement durable, responsable d'unité,
- Mme Lydie COSTECHAREYRE, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, valideur,
- M. Michel YVERT, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, valideur,
- Mme Sonia DOUX, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, valideur,
- Mme Gaby BOISSARD, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, valideur,
- M. Christian URBINO, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, valideur,
- Mme Christelle FOUGEAUDOUX, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieure, de classe exceptionnelle, valideur,
- Mme Lætitia DI MARCO, adjointe administrative, valideur,
- M. Sandy COPPIN, adjoint administratif principal, valideur,
- M. Richard LOIR, adjoint administratif principal, valideur,
- M. Stéphane NICOLAS, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, valideur,
- M. Franck PROTHIN, secrétaire d'administration et de contrôle du développement

- durable de classe normale, valideur,
- Mme Irénée RENE-AUBIN, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, valideur,
- Mme Ghislaine EL AKROUCHE, adjointe administrative, valideur,
- Mme Sylvie LAPORTE, adjointe administrative principale, valideur,
- Mme Souriya BOUKHELLOUF, adjointe administrative, valideur.

Pour les programmes dont le CSR a la charge, sont autorisés à certifier le service fait dans CHORUS, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- Mme Sylvie CARIO, adjointe administrative principale,
- Mme Sylvie CHALBOT, adjointe administrative principale,
- Mme Madaleina DA-CUNHA-PAIXAO, adjointe administrative,
- Mme Laurence DEMERY, adjointe administrative principale,
- Mme Lætitia DUPRAT, adjointe administrative,
- M. Édouard LHERMITTE, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale,
- Mme Irène LUN, adjointe administrative principale,
- M. Didier MARTIN, adjoint administratif principal,
- Mme Odile TEROSIET, adjointe administrative principale,
- Mme Maryse GUILBERT, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale,
- Mme Nathalie RODRIGUES, adjointe administrative principale,
- Mme Valérie VLUGGENS, adjointe administrative principale,
- M. Alain RENOVAT, adjoint administratif principal,
- Mme Marie-Claude GENEVRIERE, adjointe administrative,
- Mme El Khiyatia HAMZI, adjointe administrative principale.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres en montant HT	
Florence VILLARET, responsable du CSR	Fanny DELEMOTTE Nathalie JOURDAN Dominique CUEFF	Fournitures, études et services	90 000 €
Élisabeth BOULEZ, adjointe	Jean-Luc WISNIEWSKI Frédéric LLABRES Thierry GAILLARD		

ARTICLE 13 – DISPOSITIONS TERMINALES

Les subdélégataires en matière d'ordonnancement secondaire peuvent autoriser, par décision formalisée, leurs collaborateurs à attester le service fait conforme à la commande.

Demeurent soumis à la signature du préfet de la région d'Île-de-France :

- les ordres de réquisition du comptable public,
- les décisions de passer outre à l'avis défavorable du contrôleur financier déconcentré,
- les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

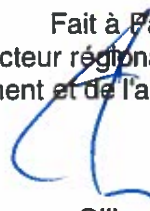
Les directeurs cités à l'article 1^{er} présenteront, une fois par an, un bilan de l'exercice des subdélégations de signature pratiquées par leurs services respectifs.

La décision DRIEA Île-de-France n° 2017-227 du 22 février 2017, portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire et en matière de commande publique, est abrogée.

La Secrétaire générale de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

03 MARS 2017

Fait à Paris, le
Le directeur régional et interdépartemental de
l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France



Gilles LEBLANC

Direction régionale et interdépartementale de
l'hébergement et du logement

IDF-2017-02-27-034

Subdélégation région Administrative mars 2017



PREFET DE LA REGION ILE-DE-FRANCE

Direction régionale et interdépartementale
de l'hébergement et du logement

Décision n° 2017 - 012

portant subdélégation de signature en matière administrative

**LE DIRECTEUR RÉGIONAL ET INTERDÉPARTEMENTAL
DE L'HÉBERGEMENT ET DU LOGEMENT DE LA RÉGION ILE-DE- FRANCE,**

- VU le code de justice administrative,
- VU le code de l'urbanisme,
- VU le code de la construction et de l'habitation,
- VU le code des marchés publics,
- VU le code de la sécurité sociale,
- VU le code de l'action sociale et des familles,
- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU le code de la santé publique,
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983, modifiée, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,
- VU la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion, en particulier son article 117,
- VU le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

- VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État,
- VU le décret n° 2010-431 du 29 avril 2010 relatif à la procédure d'enregistrement des demandes de logement locatif social,
- VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,
- VU le décret n° 2013-1041 du 20 novembre 2013 autorisant le ministre chargé du développement durable à déléguer certains de ses pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents placés sous son autorité,
- VU le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État,
- VU le décret du 16 février 2017 portant nomination de Monsieur Michel DELPUECH, préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris,
- VU l'arrêté ministériel du 20 novembre 2013 modifié, portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière de gestion des agents placés sous son autorité,
- VU l'arrêté ministériel du 20 novembre 2013 modifié, portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'État et des membres du corps des dessinateurs de l'équipement du ministère chargé du développement durable,
- VU l'arrêté interministériel du 9 juillet 2015 portant renouvellement de Monsieur Jean-Martin DELORME, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, dans les fonctions de directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France à compter du 27 juillet 2015 pour une durée de trois ans,
- VU l'arrêté n°IDF-2017-02-27-017 du 27 février 2017 du préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à Monsieur Jean-Martin DELORME, directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France, en matière administrative,

DECIDE

Article 1er

Dans le cadre et les limites de la délégation de signature instituée par l'arrêté n°IDF-2017-02-27-017 susvisé, subdélégation de signature est donnée à :

Madame LAVIEVILLE, directrice adjointe
Monsieur Anthony BRIANT, directeur adjoint
Monsieur David ALOGUES, secrétaire général
Madame Catherine LEBRIS secrétaire générale adjointe

à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions relevant des attributions de la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement.

Article 2

La précédente décision portant subdélégation de signature en matière administrative est abrogée.

Article 3

Les personnes mentionnées à l'article 1er sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le

27 FEV. 2017

Le directeur régional et interdépartemental
de l'hébergement et du logement



Jean-Martin DELORME

Direction régionale et interdépartementale de
l'hébergement et du logement

IDF-2017-02-27-035

Subdélégation région Ordonnancement mars 2017



Préfet de la région Ile-de-France

Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Hébergement et du Logement

Décision n° 2017 – 013

portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

**LE DIRECTEUR REGIONAL ET INTERDEPARTEMENTAL DE L'HEBERGEMENT ET DU
LOGEMENT DE LA REGION ILE-DE-FRANCE,**

- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,
- VU le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat,
- VU le décret du 16 février 2017 portant nomination de Monsieur Michel DELPUECH, préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris, à compter du 27 février 2017,
- VU l'arrêté interministériel du 9 juillet 2015 portant renouvellement de Monsieur Jean-Martin DELORME, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, dans les fonctions de directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France à compter du 27 juillet 2015 pour une durée de trois ans,
- VU l'arrêté n°IDF-2017-02-27-018 du 27 février 2017 du préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à M. Jean-Martin DELORME, directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire,

DECIDE

Article 1^{er}

Dans le cadre et les limites de la délégation de signature instituée par l'arrêté n°IDF-2017-02-27-018 susvisé, subdélégation de signature est donnée :

1. Pour les attributions de l'article 1^{er} de l'arrêté susvisé, en matière de réception, de répartition et de réallocation de crédits, à :

Madame Marie-Françoise LAVIEVILLE, directrice adjointe
Monsieur Anthony BRIANT, directeur adjoint
Monsieur David ALOGUES, secrétaire général
Madame Catherine LE BRIS, secrétaire générale adjointe

2. Pour les attributions des articles 2 et 3 de l'arrêté susvisé, relatives à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'État de l'unité opérationnelle DRIHL à :
Madame Marie-Françoise LAVIEVILLE, directrice adjointe
Monsieur Anthony BRIANT, directeur adjoint
Monsieur David ALOGUES, secrétaire général
Madame Catherine LE BRIS, secrétaire générale adjointe

et pour les budgets relevant des attributions de son service ou de sa mission à :

Monsieur Antoine PHILIPPS, responsable du service de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion
Madame Suzanne MONCHAMBERT, adjointe au responsable du service de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion
Madame Sandie MICHELIS, responsable du service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions,
Madame Emmanuelle FOURMONT, adjointe à la responsable du service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions,
Madame Anaïs LUQUEDEY, responsable du service du développement et de l'amélioration de l'offre de logement et d'hébergement
Madame Corine MARCIEN, adjointe à la responsable du service du développement et de l'amélioration de l'offre de logement et d'hébergement
Madame Catherine WINTGENS, responsable du service des observatoires, des études et de l'évaluation
Monsieur Cédric LORET, adjoint à la responsable du service des observatoires, des études et de l'évaluation
Madame Dominique HUEBER, responsable du bureau du dialogue social, de l'action sociale et de la formation

3. Pour les attributions de l'article 4 de l'arrêté susvisé, en matière d'accords-cadres et de marchés publics, à :
Madame Marie-Françoise LAVIEVILLE, directrice adjointe
Monsieur Anthony BRIANT, directeur adjoint
Monsieur David ALOGUES, secrétaire général
Madame Catherine LE BRIS, secrétaire générale adjointe

et pour les marchés publics à procédure adaptée (MAPA) d'un montant inférieur à 90.000 € et leurs pièces d'ordonnancement secondaire à :

Monsieur Antoine PHILIPPS, responsable du service de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion
Madame Suzanne MONCHAMBERT, adjointe au responsable du service de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion
Madame Emmanuelle FOURMONT, responsable du service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions par intérim
Madame Anaïs LUQUEDEY, responsable du service du développement et de l'amélioration de l'offre de logement et d'hébergement
Madame Corine MARCIEN, adjointe à la responsable du service du développement et de l'amélioration de l'offre de logement et d'hébergement
Madame Catherine WINTGENS, responsable du service des observatoires, des études et de l'évaluation
Monsieur Cédric LORET, adjoint à la responsable du service des observatoires, des études et de l'évaluation
Madame Dominique HUEBER, responsable du bureau du dialogue social, de l'action sociale et de la formation

4. Pour les attributions de l'article 5 de l'arrêté susvisé, en matière de fixation des dotations budgétaires des établissements sociaux, à :
Madame Marie-Françoise LAVIEVILLE, directrice adjointe
Monsieur Anthony BRIANT, directeur adjoint

Monsieur David ALOGUES, secrétaire général

Monsieur Antoine PHILIPPS, responsable du service de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion

à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, toutes décisions en matière d'ordonnancement secondaire.

5. Subdélégation de signature est donnée, pour le siège de la DRIHL, au titre de la validation dans Chorus Formulaires à :

Monsieur Antoine PHILIPPS, responsable du service de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion

Madame Suzanne MONCHAMBERT, adjointe au responsable du service de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion

Madame Souhila LAKHOUS, chargée des fonctions budgétaires et comptables

Monsieur Aadil BOUSTANE, adjoint au chef du bureau de la programmation des financements du parc public et de l'hébergement

Madame Caroline NIGON, chargée de mission Solibail

Article 2

La précédente décision portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire est abrogée.

Article 3

Les personnes mentionnées à l'article 1^{er} sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à PARIS, le

27 FEV. 2017

Le directeur régional et interdépartemental
de l'hébergement et du logement



Jean-Martin DELORME